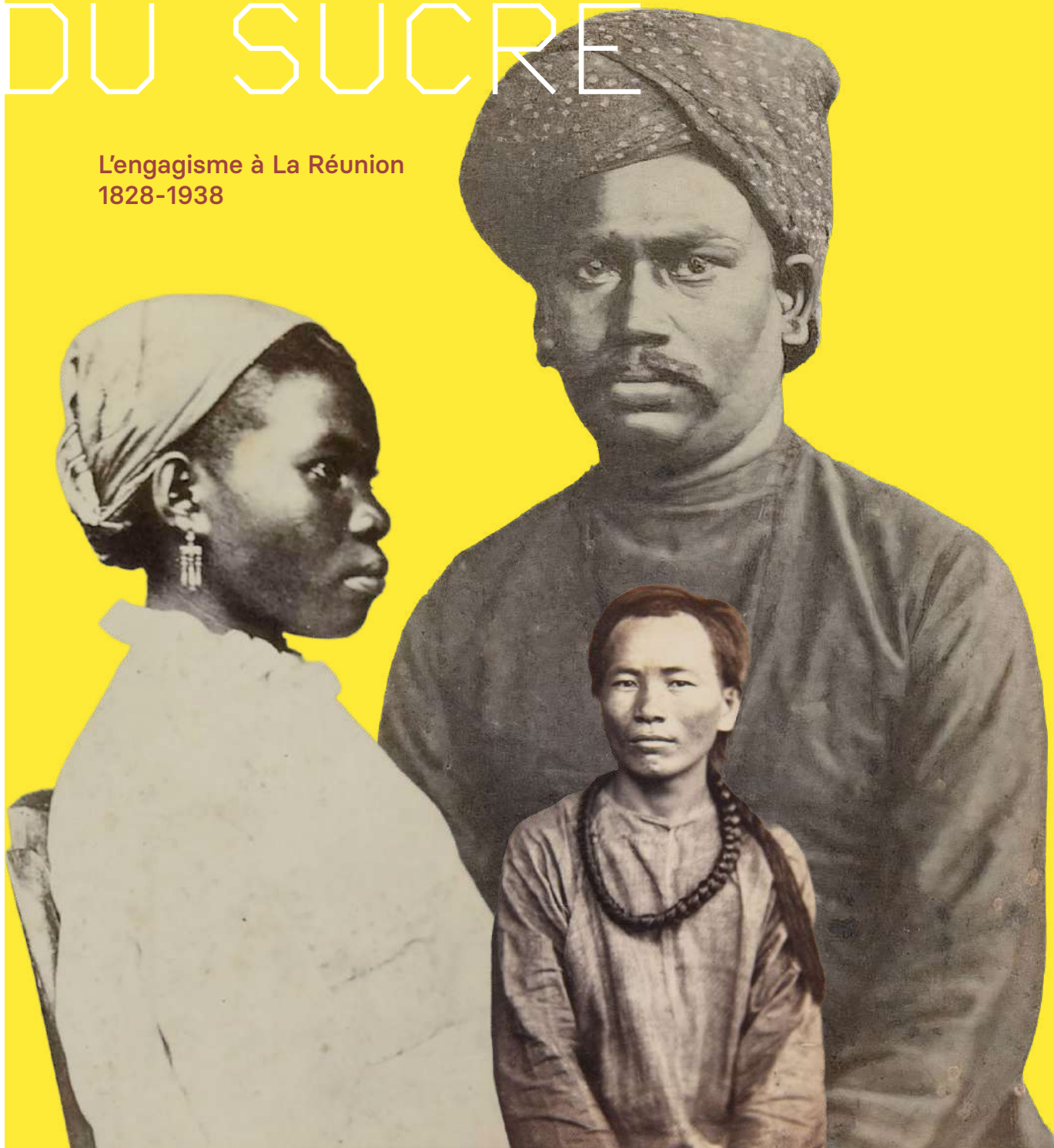


EXPOSI-
TION

LES ENGAGÉS DU SUCRE

L'engagisme à La Réunion
1828-1938



DOSSIER PÉDAGOGIQUE



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Rédaction

DALAMA G. Professeure relais – Stella Matutina.

Coordination

M. MARIMOUTOU et Katia CAZANOVE-HOW-HENG

D'après le contenu scientifique de l'exposition temporaire et du catalogue réalisés par

M. MARIMOUTOU et B. LEVENEUR, commissaires

Scénographie et design graphique

KAMBOO Design



UNE EXPOSITION D'INTÉRÊT NATIONAL

L'exposition Les Engagés du sucre a reçu le label « Exposition d'intérêt national 2025 » par le ministère de la Culture.

UN LABEL NATIONAL

Ces Expositions d'intérêt national s'inscrivent dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture. Sur l'ensemble du territoire, ce label récompense un discours muséal innovant, une approche thématique inédite, une scénographie et un dispositif de médiation ayant pour objectif de toucher les publics les plus variés, tout particulièrement dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Ce dossier pédagogique est conçu comme une ressource de référence qui permet d'aborder une page majeure, complexe et pourtant encore trop méconnue de l'histoire réunionnaise et universelle. Destiné aux enseignants, cet outil s'inscrit rigoureusement dans les programmes d'histoire-géographie, du primaire au lycée.

À travers l'analyse de sources historiques inédites, de parcours de vie poignants et d'objets patrimoniaux issus des collections privées et du musée. Ce dossier offre des clés de compréhension transversales et interdisciplinaires. Il permet d'interroger l'histoire coloniale, les dynamiques migratoires et la construction d'une société métissée. Une véritable invitation à guider les élèves de la mémoire vers l'histoire.

MUSÉE STELLA MATUTINA

DU 15 NOVEMBRE 2025 AU 4 AVRIL 2027



avec le soutien de la
direction des affaires
culturelles de La Réunion
– Ministère de la Culture



Réunion des
Musées
Régionaux



SOMMAIRE

LA FORCE D'UN REGARD

4

LES TRACES DU PASSÉ, COMPRENDRE LE PRÉSENT, CONSTRUIRE L'AVENIR

6

L'ENGAGISME : UNE HISTOIRE MÉCONNUE

8

AMUSONS-NOUS À TRAVERS LE LEXIQUE AUTOUR DE L'ENGAGISME !

10

CONTEXTUALISER L'ENGAGISME DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE

11

FOCUS 1 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION MONDIALE

13

1. QU'EST-CE QUE L'ENGAGISME ?
13

LES TRANSFERTS D'ENGAGÉS DANS LE
MONDE DURANT LA SECONDE MOITIÉ
DU XIX^E SIÈCLE ET LE DÉBUT DU XX^E
SIÈCLE

18

FOCUS 2 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION A L'ÉCHELLE DE L'OCEAN INDIEN

27

4 - LA RÉUNION FIGURE PARMI LES
DIX TERRITOIRES AYANT REÇU LE
PLUS D'ENGAGÉS DANS LE MONDE.

27

5 – LA CHRONOLOGIE DES ARRIVÉES
D'ENGAGÉS À LA RÉUNION SELON
LEURS ORIGINES ENTRE 1828 ET 1938

29

6 : ACTIVITÉS + CORRIGÉS
ENSEIGNANTS

32

FOCUS 3 : LES ENGAGÉS, DES ÉTRANGERS À CONTRÔLER

39

7- LAZARETS: UN DISPOSITIF
DE CONTRÔLE SANITAIRE ET
ADMINISTRATIF QUI A EXISTÉ DANS
LE MONDE ENTIER

39

7E- LE LIVRET D'ENGAGÉ, UN
DOCUMENT PERSONNEL
OBLIGATOIRE

47

FOCUS 4 : DANN BITASYON ET TABISMAN

51

8 : DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE VIE :
52

9 : APRÈS L'ENGAGISME QUE
DEVIENNENT CES ENGAGÉS ?
72

COMPARER ENGAGISME ET ESCLAVAGE

76

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

78

LA FORCE D'UN REGARD

Visiter l'exposition *Les Engagés du sucre*, c'est d'abord être saisi par la force d'un regard. Celui de femmes et d'hommes venus d'horizons multiples, dont les portraits interpellent le visiteur. Leurs visages, leurs postures, leurs silences disent une humanité qui résiste aux catégories de l'histoire et laissent entrevoir, sans jamais les livrer tout à fait, des trajectoires de vie marquées par les contraintes, les ruptures, les souffrances, les espoirs...

C'est ensuite laisser son regard s'égarer parmi les immenses photographies de groupe où des centaines d'engagés posent côte à côte, y chercher un visage, puis un autre, avant de comprendre qu'ils composent ensemble une histoire commune. C'est suivre, sur le planisphère, les routes maritimes qui, du XIX^e siècle au début du XX^e, déplacèrent plus de cinq millions de femmes et d'hommes à travers le monde. Parties d'Inde, de Madagascar, d'Afrique continentale, des Comores, de Rodrigues, de Chine ou encore du Vietnam, ces routes dessinent une géographie humaine faite d'exils, de violences, mais aussi de rencontres, de résistances, de transmissions et de créations. Peu à peu, les archives, les photographies, les objets et les témoignages révèlent le fonctionnement d'un vaste système, longtemps relégué aux marges des récits officiels et des programmes scolaires.

Au terme de la visite, c'est enfin, inévitablement s'interroger sur la notion même d'identité. L'exposition invite à la penser, non comme une essence immuable, mais comme une construction historique, relationnelle, toujours en devenir. À l'heure où les tensions autour des appartenances, les concurrences mémorielles et les discours d'exclusion fragilisent le vivre-ensemble, elle nous conduit à revisiter notre regard sur les migrations, à

reconnaître la complexité des héritages, à penser, mais aussi à panser, les mémoires dans leur ensemble et dans toute leur profondeur.

Sans confondre les expériences de l'esclavage et de l'engagisme, un penseur comme Khal Torabully nous invite à en saisir les résonances : celles du déracinement, de l'exploitation, mais aussi des résistances, des circulations, des recompositions et de la capacité des sociétés créoles à faire naître du commun.

L'« imaginaire corallien » qu'il développe offre, à cet égard, une métaphore féconde. Pour l'écrivain mauricien, la créolisation trouve son expression dans la beauté singulière du corail. Ses dentelles minérales composent une architecture vivante, mouvante, faite de lumière, de couleurs et de silence. Fragile et patient, le corail se construit lentement, par sédimentation, par agglutination, par partage du vivant. Il devient ainsi l'image d'une véritable poétique du lien où la relation devient la forme même de l'existence.

Cette métaphore éclaire avec une force singulière la formation de la société réunionnaise, née de circulations contraintes, de dominations, mais aussi de rencontres, de créolisations et d'inventions culturelles. Elle rappelle que les identités ne se définissent pas par la pureté d'une origine, mais par la richesse

des relations qu'elles tissent, des héritages qu'elles accueillent et des mondes qu'elles construisent ensemble.

C'est sans doute là que réside la portée la plus profonde de cette exposition et sa véritable ambition éducative. Pour les enseignants, *Les Engagés du sucre* ne constitue pas seulement un support pour transmettre l'histoire de l'engagisme; elle invite à interroger la question fondamentale de l'identité. À travers les parcours de ces femmes et de ces hommes, les élèves découvrent qu'elle n'est ni une donnée naturelle ni une appartenance figée, mais une construction patiente, façonnée par des rencontres, des circulations, des métissages et des héritages partagés.

Enseigner cette histoire, ce n'est donc pas seulement transmettre un passé: c'est donner à nos élèves des clés de compréhension du monde qu'ils habitent. C'est leur apprendre à rencontrer l'autre sans s'y dissoudre, ni s'y opposer. C'est leur faire éprouver que l'identité ne se construit ni contre l'autre, ni à distance de lui, mais par la relation. N'est-ce pas là, au fond, l'une des missions les plus essentielles de l'École: former des citoyens capables de comprendre la complexité du monde, de reconnaître l'altérité comme une richesse et de construire, avec les autres, un avenir commun ?

—

Corinne Deniaud

IA-IPR d'histoire-géographie

Académie de La Réunion

LES TRACES DU PASSÉ, COMPRENDRE LE PRÉSENT, CONSTRUIRE L'AVENIR

L'histoire n'est pas un simple récit du passé. Elle est d'abord une manière de comprendre le monde et le présent. Elle permet d'appréhender les héritages qui façonnent les territoires et les liens qui unissent les sociétés au-delà des frontières et des époques. Le patrimoine en constitue une ressource précieuse : il conserve les traces du passé, et l'École donne aux élèves les moyens de les interroger, de les mettre en perspective et d'en comprendre les héritages.

L'exposition *Les engagés du sucre. L'engagisme à La Réunion (1828-1938)* donne corps à cette ambition. Elle met en lumière un pan de l'histoire encore largement méconnu, alors même qu'il occupe une place essentielle dans la compréhension de la société réunionnaise. À travers les trajectoires des femmes, des hommes et des enfants venus de l'océan Indien, d'Afrique, d'Asie ou du Pacifique, elle éclaire l'histoire de l'engagisme, système de recrutement de travailleurs sous contrat, marqué par de fortes contraintes et des rapports de domination, qui s'est développé à La Réunion dès 1828. Elle permet ainsi de comprendre les profondes transformations qui ont accompagné la période qui suit l'abolition de l'esclavage et contribué à façonner durablement le territoire réunionnais. Reconnue par le ministère de la Culture et labellisée Exposition d'intérêt national 2025, elle témoigne de l'importance scientifique, patrimoniale et citoyenne d'un héritage indispensable à la compréhension de La Réunion contemporaine.

Mais l'exposition ne s'arrête pas aux portes du musée. Elle appelle le dialogue, suscite le questionnement et invite chacun à porter un regard renouvelé sur cette période. Étudier l'engagisme, ce n'est pas seulement

découvrir une page majeure de notre passé ; c'est mesurer comment une histoire profondément ancrée dans notre territoire éclaire des phénomènes qui ont traversé le monde et continuent de nourrir notre réflexion sur les sociétés contemporaines.

C'est dans cette perspective que ce dossier pédagogique a été conçu. Il prolonge l'expérience de la visite et offre aux enseignants des repères, des ressources et des démarches pour faire de l'exposition un véritable espace d'apprentissage. Il répond à un double enjeu : rendre accessible un objet historique complexe, longtemps peu présent dans les enseignements, et accompagner sa prise en compte progressive dans les adaptations des programmes destinées aux territoires ultramarins.

Conçues à partir des travaux de chercheurs et d'un corpus documentaire d'une grande richesse — livrets d'engagés, registres matricules, archives, cartes, photographies et collections patrimoniales — les propositions réunies dans ces pages reposent sur une conception de l'enseignement où les sources historiques deviennent la matière d'une démarche active qui conduit les élèves à observer, questionner, confronter, contextualiser et interpréter des documents de nature variée afin de construire

une argumentation et d'exercer leur esprit critique. Ainsi mobilisées, ces traces locales deviennent des points d'appui pour comprendre des dynamiques plus larges : les migrations internationales, les transformations du travail après l'abolition de l'esclavage, les circulations à l'échelle de l'océan Indien et les rapports de domination qui structurent les sociétés coloniales.

Parce qu'il conjugue l'exigence scientifique à l'ambition pédagogique, ce dossier accompagne les enseignants dans l'appropriation d'un objet historique encore peu présent dans les pratiques de classe. Il leur offre des repères scientifiques solides et des démarches concrètes pour articuler connaissances, compétences et pédagogie de projet. Plus largement, il les invite à faire de La Réunion un point d'appui pour comprendre les grandes dynamiques de l'histoire mondiale et à inscrire les apprentissages dans une approche à la fois contextualisée, exigeante et ouverte sur le monde, où le proche devient une clé de lecture du lointain...

Au-delà des savoirs qu'il permet de construire, cet ouvrage participe pleinement à l'éducation aux mémoires. Parce qu'il s'appuie sur des parcours de vie, sur des archives parfois méconnues et sur des traces encore présentes dans les familles réunionnaises, il donne aux élèves l'occasion de comprendre que l'histoire est aussi une histoire de femmes et d'hommes, dont les trajectoires continuent de résonner dans notre société. Pour certains élèves, retrouver un patronyme familial dans un registre d'engagés

sera peut-être l'occasion d'une rencontre inattendue avec leur propre histoire familiale. Pour tous, ce sera une invitation à comprendre que les héritages du passé ne sont jamais figés et qu'ils participent encore aujourd'hui à la construction d'une mémoire commune, nourrie de parcours multiples.

En rapprochant le musée, la recherche et l'École, cette publication illustre ce que peut produire un dialogue fécond entre les institutions culturelles et éducatives. Elle témoigne d'une même conviction : le patrimoine ne prend pleinement sens que lorsqu'il devient une matière à apprendre, à questionner et à transmettre. C'est dans cette rencontre entre les savoirs scientifiques, les ressources patrimoniales et l'engagement des enseignants que les élèves peuvent construire une compréhension plus éclairée de leur territoire et du monde. Puisse ce travail accompagner les enseignants, susciter de nombreux projets pédagogiques, conduire les élèves à franchir les portes du musée et donner à chacun l'envie de faire vivre, bien au-delà de l'exposition, cette histoire essentielle. Transmettre l'histoire, c'est offrir à chaque élève les moyens de comprendre les héritages dont il est dépositaire pour mieux construire l'avenir.

—

Vanessa Rangama

Inspectrice de l'Éducation nationale
lettres-histoire-géographie
Académie de La Réunion

L'ENGAGISME : UNE HISTOIRE MÉCONNUE

L'engagisme fait sens à La Réunion pour la plupart de tous ceux, d'origine indienne, africaine, malgache, comorienne, rodriguaise, chinoise ou vietnamienne qui savent que leurs ancêtres ont été amenés comme « engagés » et non esclaves pour développer l'économie de l'île. Beaucoup d'entre eux ne gardent qu'une histoire de départs forcés voire d'enlèvements, de dur travail et de souffrances, ignorant que leurs actuelles pratiques sociales, culturelles et cultuelles, contrairement à celles des esclaves, ont perduré parce qu'elles étaient garanties par le contrat d'engagement.

Mais les contours de l'histoire de même si nombre de leurs descendants sont encore, aujourd'hui, restent encore flous voire souvent peu insérés économiquement et ignorés. craints à cause de leurs pratiques

Cette histoire est pourtant une religieuses, non chrétiennes, considérées comme de la sorcellerie.

composante essentielle dans la compréhension de la société réunionnaise actuelle, autant dans sa dimension historique que par ses apports économiques, sociaux et religieux. En France hexagonale, l'engagisme reste une grande inconnue. Même les archivistes, à l'exception de ceux ayant fait carrière dans les territoires de La Réunion ou des îles des

Antilles ignorent cette part de l'histoire de France.

Depuis une vingtaine d'années, des cérémonies à « La Mémoire des Engagés », réunissent chaque 11 novembre, les descendants des engagés au Lazaret de La grande Chaloupe, lieu de débarquement et de quarantaine. Exposer l'histoire de l'engagisme au musée de Stella Matutina c'est dresser un état des lieux des connaissances sur le sujet, faire œuvre de pédagogie sur un thème

Mais pour une autre partie de la population réunionnaise, l'engagisme est devenu plus présent dans le débat public. C'est aussi ancrer ce lieu juste un mot désignant une période dans une histoire locale, régionale et mondiale. de l'histoire de l'île et les engagés

« Malbars », « Cafres » etc, des gens qui ont eu « la chance » de fuir la pauvreté de leurs régions d'origine,

QU'EST-CE QUE L'ENGAGISME ? QUELS EN SONT LES HÉRITAGES ?

**Le musée de Stella Matutina
répond à ces questions**

Le parcours de l'exposition s'organise autour de six grandes séquences thématiques, auxquelles s'ajoute un espace dédié à la réflexion sur les héritages et la mémoire.

1. Introduction.

L'engagisme à La Réunion (1828 – 1938)

2. Un phénomène mondial

3. Les zones de recrutement

4. La traversée. Les navires de l'engagisme

5. La vie dans les camps et sur les plantations

6. Héritages et mémoire

AMUSONS-NOUS À TRAVERS LE LEXIQUE AUTOUR DE L'ENGAGISME !

Consigne

Retrouver le lexique dans la grille de mots mêlés ci-dessous.

ENGAGISME

B	F	O	V	X	I	B	Z	N	D	L	T	E	C
Q	C	H	L	A	Z	A	R	E	T	L	X	F	M
C	O	L	O	N	I	E	S	R	K	E	C	O	J
P	G	D	E	N	G	A	G	I	S	T	E	K	R
P	R	C	O	N	T	R	A	T	I	N	D	E	E
J	A	F	R	I	Q	U	E	X	G	K	R	S	N
M	W	C	E	N	G	A	G	É	C	A	M	P	G
L	A	R	É	U	N	I	O	N	L	I	B	R	E
C	A	Y	T	R	A	V	A	I	L	Y	L	P	I
E	N	G	A	G	I	S	M	E	C	T	X	Y	C
P	I	D	C	O	N	T	R	A	I	N	T	P	W
Q	U	A	R	A	N	T	A	I	N	E	S	V	W
W	P	L	A	N	T	A	T	I	O	N	I	P	O
J	M	N	S	A	L	A	I	R	E	F	N	A	G

Les mots sont cachés horizontalement.

AFRIQUE	CAMP
COLONIE	CONTRAIT
CONTRAT	ENGAGISME
ENGAGISTE	ENGAGÉ
INDE	LARÉUNION
LAZARET	LIBRE
PLANTATION	QUARANTAINE
SALAIRE	TRAVAIL

CONTEXTUALISER L'ENGAGISME DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE

NIVEAU	THÈMES ANNUELS DE PROGRAMMATION	APPORT POUR L'ÉTUDE DE L'ENGAGISME
6 ^e	Migrations et peuplement. L'introduction au temps long des migrations qui prépare l'étude des migrations sous contrat au XIX ^e siècle	Le thème : La longue histoire de l'humanité et des migrations propose : • L'étude des premiers peuplements des territoires ultramarins. • À La Réunion, mise en perspective du peuplement tardif des îles du sud-ouest de l'océan Indien à partir des ressources archéologiques locales.
4 ^e	Société coloniale, abolition, industrie sucrière, héritages, migration	Le programme en vigueur prévoit une contextualisation spécifique pour les DROM : — étude des transformations des sociétés coloniales après l'abolition de 1848 ; — rôle de l'industrie sucrière dans la transformation des paysages et des sociétés ; — prise en compte de l'engagisme comme substitution à l'esclavage et de ses conséquences. Le nouveau programme à partir de 2027 renforce les entrées relatives : — aux mondialisations ; — aux migrations ; — aux empires coloniaux ; — aux conséquences de l'esclavage et de la colonisation. L'engagisme trouve naturellement sa place dans l'étude : — des migrations de masse du XIX^e siècle ; — de l'exploitation coloniale ; — des circulations de populations à l'échelle mondiale

1^{re} générale	Société post-esclavagiste	Engagisme et organisation du travail colonial Les adaptations ultramarines permettent d'aborder : — la seconde abolition de l'esclavage ; — les difficultés de la société post-esclavagiste ; — les formes spécifiques d'organisation du travail colonial (engagisme, colonat) ; — la place des colonies dans la construction de l'empire français Repères spécifiques : — 1828 : début de l'engagisme à La Réunion ; — 1848 : seconde abolition de l'esclavage ; — 1853-1854 : début de l'engagisme dans les autres colonies françaises.
Terminale HGGSP	Patrimoine	Patrimonialisation des sites liés à l'industrie sucrière et à l'histoire de l'engagisme
2^{de} Bac Pro	Compagnonnage	L'étude du monde ouvrier au XIX ^e siècle peut être contextualisée dans les DROM par les questions de solidarité, de mutualité et d'organisation du travail
1^{re} Bac Pro	Travail dans les colonies	Le programme recommande explicitement d'étudier : — les différentes formes de travail dans les colonies (esclavage, travail forcé, engagisme) ; — les statuts particuliers des travailleurs après l'abolition ; — l'immigration indienne et l'engagisme. Repères associés : — 1828 : début de l'engagisme à La Réunion ; — 1848 : seconde abolition de l'esclavage ; — 1946 : départementalisation.

FOCUS 1 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION MONDIALE

1. QU'EST-CE QUE L'ENGAGISME ?

1A / EXTRAIT DE L'INTRODUCTION DE L'EXPOSITION : UN SALARIAT « BRIDÉ » OU « CONTRAINT »

« L'engagisme ou Indentured Labour (indenture = contrat) ou travail sous contrat d'engagement est le système d'utilisation de la main-d'œuvre qui prend le relais de l'esclavage. Il se développe, au XIX^e siècle, dans la majeure partie des territoires colonisés mais aussi dans des pays indépendants, là où le développement économique demande une main-d'œuvre abondante et bon marché. Il repose sur un contrat d'engagement avec d'une part le travailleur ou engagé et d'autre part l'employeur ou engagiste.

Les engagés sont des travailleurs juridiquement libres. Ils sont liés, pendant une durée variable définie à l'avance, à leurs engagistes, destinataires de leur contrat. Ces derniers doivent leur verser un salaire, les loger, les nourrir, leur fournir des habits de rechange, leur assurer des soins médicaux et les rapatrier en fin de contrat s'ils le souhaitent.

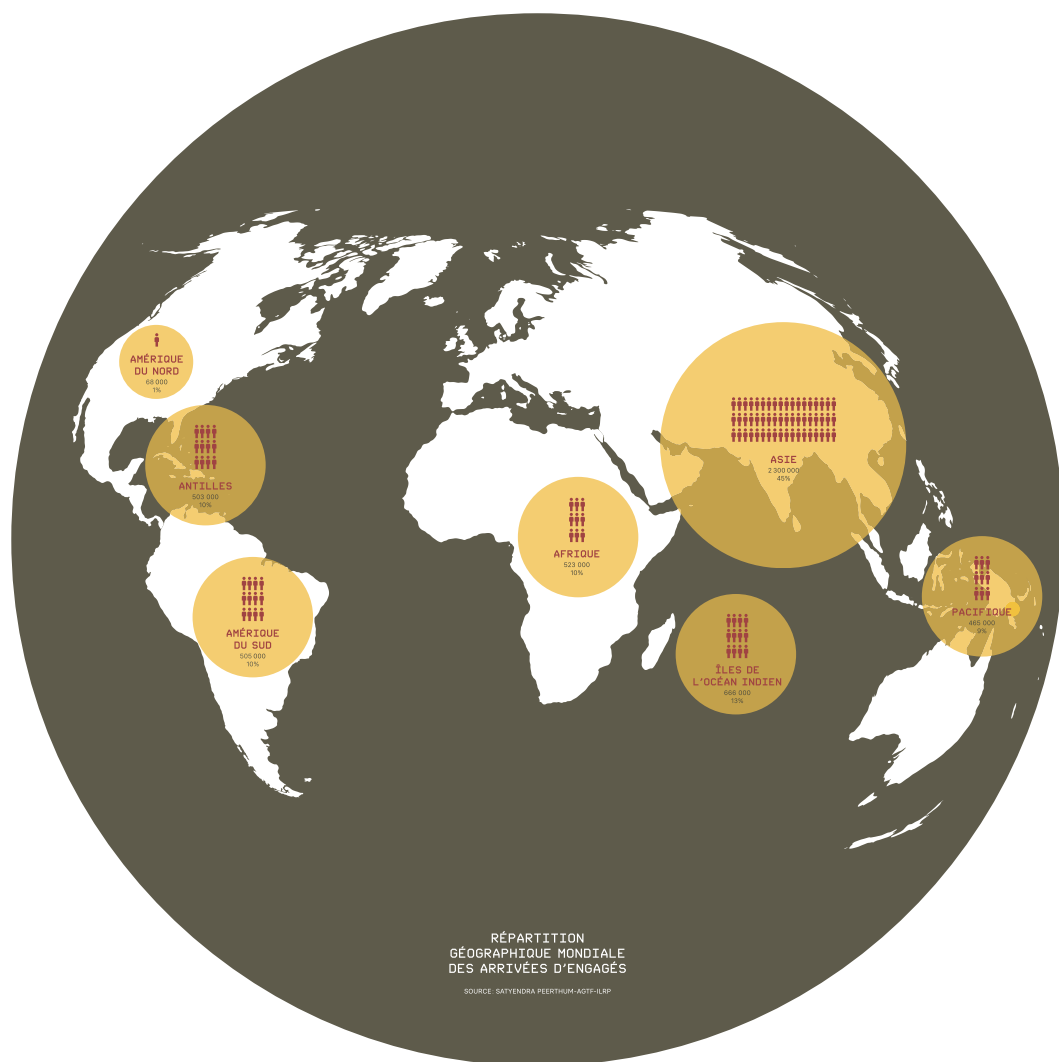
C'est un salariat dit « contraint » ou « bridé » dans la mesure où l'engagé ne peut rompre de lui-même le contrat établi. (MOULIER BOUTANG Yann, 1998)

À l'aide de l'extrait ci-dessus, répondez aux questions ci-dessous sur l'engagisme :

1. Quel système le travail sous contrat remplace-t-il au XIX^e siècle ?
2. Dans quels types de territoires l'engagisme se développe-t-il ?
3. Qu'est-ce qu'un « engagé » ?
4. Comment appelle-t-on l'employeur d'un engagé ?
5. Que doit fournir l'engagiste à l'engagé ? (Cite au moins trois éléments)
6. Pourquoi dit-on que c'est un "salariat contraint" ?
7. Selon toi, explique pourquoi l'engagisme peut être difficile pour les engagés.

Réponses attendues :

1. l'engagisme remplace l'esclavage.
2. L'engagisme se développe dans les territoires colonisés et dans certains pays indépendants.
3. Un engagé c'est un travailleur libre qui signe un contrat d'engagement.
4. L'employeur d'un engagé s'appelle un engagiste.
5. L'engagiste doit à l'engagé : un salaire / un logement / de la nourriture / des vêtements / des soins / le rapatriement.
6. On dit « salariat contraint » parce que l'engagé ne peut pas rompre son contrat avant la fin de celui-ci.
7. Liste de mots à utiliser : conditions dures, impossibilité de partir, dépendance à l'employeur...



DOCUMENT 1B: PLANISPHERE MONTRANT LES TRANSFERTS D'ENGAGÉS DANS LE MONDE

Tableau: Un phénomène migratoire qui concerne le monde

Asie, Indonésie	2 292 711	48,36 %
Amériques	570 243	12,03 %
Océan Indien	501 900	10,58 %
Antilles caraïbes	492 584	10,39 %
Pacifique	462 610	9,75 %
Afrique	420 479	8,86 %
TOTAL	4 740 527	100 %

Activité

Transformer ce tableau statistique en un diagramme en camembert selon la répartition des arrivées d'engagés dans les différentes parties du monde.

Activité «pour aller plus loin»:

- > Faire calculer des pourcentages par les élèves.
- > Replacer sur une carte, les espaces géographiques ayant reçu les engagés et le pourcentage d'arrivée.



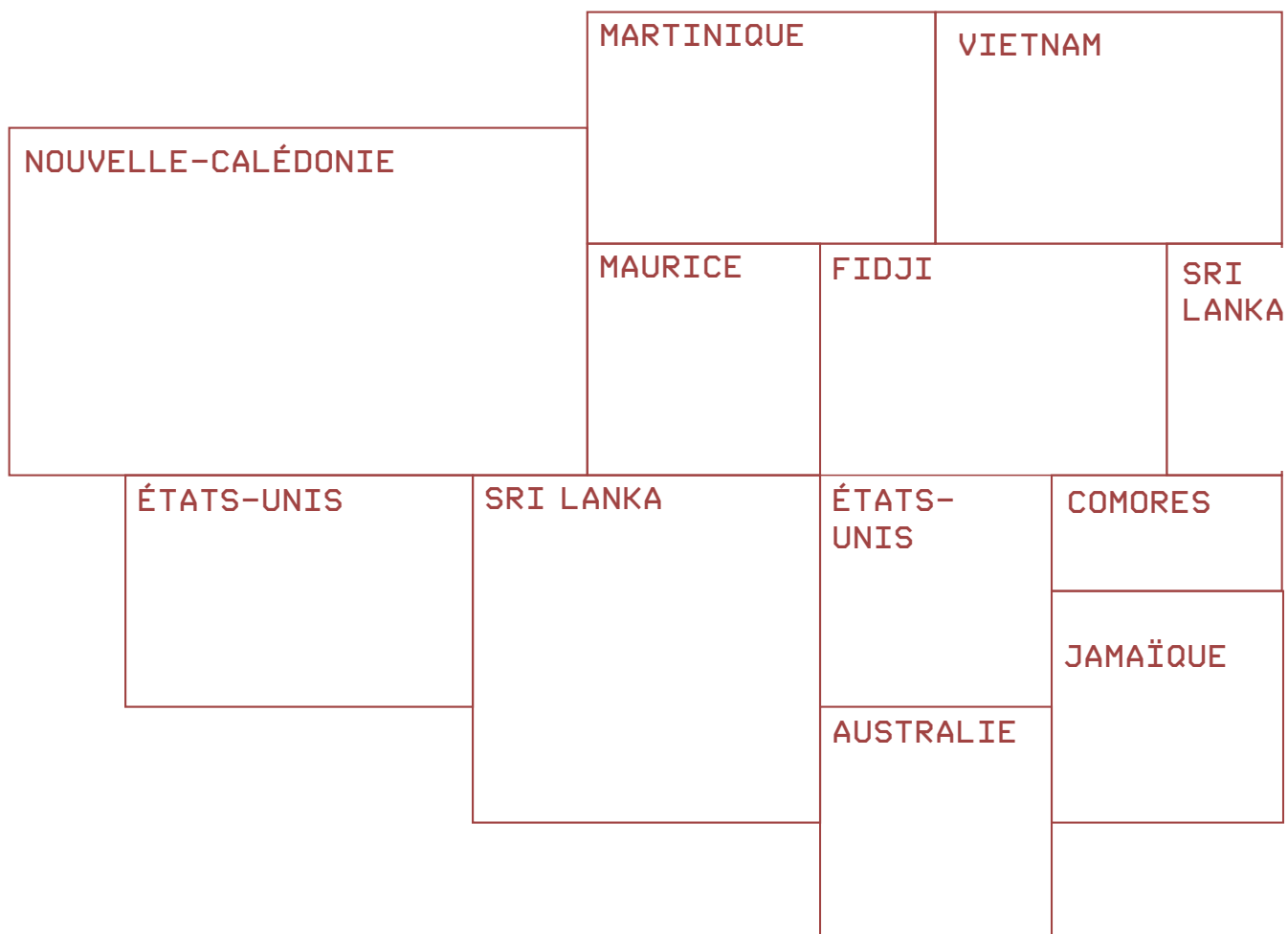
DOCUMENT 1C- DES ENGAGÉS POUR DES ACTIVITÉS DIVERSES DANS LE MONDE ENTIER:

Objectif

Décrire et interpréter des documents iconographiques de l'exposition afin de comprendre l'origine des engagés et la diversité de leurs activités à l'échelle mondiale.

Activité

À partir des documents iconographiques de l'exposition, décrire les engagés représentés en précisant leur origine et les activités qu'ils exercent dans différents lieux en complétant le document ci-après.



Corrigé

NOUVELLE-CALÉDONIE ENGAGÉS DU VANUATU (NOUVELLES-HÉBRIDES), VERS 1900 Coll privée		MARTINIQUE DÉPÔT DES INDIENS VERS 1900 Coll. privée	VIETNAM PORTEURS CHINOIS VERS 1900 Coll. privée	
		MAURICE ENGAGÉS MOZAMBICAINS VERS 1870 Coll. Archives départementales de La Réunion. 124FI71	FIDJI RÉCOLTE DES ANANAS VERS 1900 Coll. privée	SRI LANKA PRÉPARATION DU CAOUTCHOUC VERS 1900 Coll. privée
ÉTATS-UNIS ENGAGÉS CHINOIS DANS UN CHAMP DE CANNE À SUCRE, LOUISIANE, VERS 1870 Coll. Librairie du Congrès	SRI LANKA PRÉPARATION DU CACAO VERS 1890 Cambridge university library		ÉTATS-UNIS ENGAGÉS CHINOIS DU CHEMIN DE FER VERS 1890	COMORES COUPE DES SISALS, ANJOUAN, VERS 1900 Coll. privée
			AUSTRALIE ENGAGÉES MÉLANÉSIENNES DANS UN CHAMP DE CANNE À SUCRE, QUEENSLAND, VERS 1895 Bibliothèque d'État du Queensland	JAMAÏQUE BATTAGE DU RIZ VERS 1900 Coll. privée

2A. LES FLUX MIGRATOIRES



ACTIVITÉ: QUESTIONNER UNE CARTE

A - Observer le document :

1. Quel type de document est présenté ici ?

- > Une photographie
- > Un graphique
- > Une carte
- > Une frise chronologique

2. Que représente-t-il ?

- >

B- Se repérer dans l'espace

4. Cite deux continents de départ des engagés.

- >
- >

5. Cite deux régions ou îles d'arrivée des engagés.

- >
- >

6. Dans quel océan se situe La Réunion ?

- > Atlantique
- > Pacifique
- > Indien
- > Arctique

Question bilan :

Complète les phrases :

- > Les engagés partent principalement de
- > Ils se déplacent vers
- > Ces déplacements sont liés à
(travail, colonies, économie...).

C- Comprendre les flux

7. Complète la phrase :

Les engagés se déplacent principalement pour

8. Ces déplacements sont-ils :

- > Locaux
- > Nationaux
- > Mondiaux

Justifie ta réponse en t'appuyant sur la carte.

9. Pourquoi peut-on dire que l'engagisme est un phénomène mondial ?

Pistes de réponses :

Parce qu'il concerne de nombreux pays et continents, avec des engagés déplacés sur de longues distances à travers les océans.

CORRIGÉ ENSEIGNANT

Carte : Transferts d'engagés dans le monde

Observer le document

1. Quel type de document est présenté ici ?

Une carte.

2. Que représente cette carte ?

Les déplacements (transferts) des engagés dans le monde, depuis leurs régions d'origine vers les territoires où ils ont été envoyés pour travailler.

3. Que symbolisent les traits sur la carte ?

Les déplacements des engagés entre les lieux de départ et les lieux d'arrivée.

B- Se repérer dans l'espace

4. Cite deux continents de départ des engagés.

Réponses possibles :

Asie (Inde, Chine)

Afrique

5. Cite deux régions ou îles d'arrivée des engagés.

Réponses possibles :

La Réunion

Les Antilles

Maurice

Guyane

6. Dans quel océan se situe La Réunion ?

Océan Indien.

C- Comprendre les flux

7. Complète la phrase :

Les engagés se déplacent principalement pour travailler, dans le cadre de l'engagisme et du développement économique des colonies.

8. Ces déplacements sont-ils mondiaux ? Justifie.

Oui, car la plupart des océans et des continents sont concernés par cet important phénomène migratoire. (L'enseignant les fait citer)

2B- EXTRAIT : DES HÉRITAGES

Pour beaucoup de descendants d'engagés « le sang des engagés a nourri le sol de l'île ». Pourtant, l'engagisme diffère de l'esclavage en ce que les individus ont gardé leurs noms, leurs traditions culturelles, leurs rituels religieux et pour certains des liens avec les régions d'origine.

Les puissants « cultes des ancêtres » et la présence permanente des « esprits », qui caractérisent la vie des Réunionnais même chrétiens, en est le plus profond héritage. »

Proposition d'une activité pédagogique interdisciplinaire : RACONTER UN TRAJET

Objectif

S'approprier les savoirs par la narration.

Consigne

Imagine le voyage d'un engagé depuis son pays d'origine jusqu'à La Réunion.

Tu peux écrire un court texte et/ou dessiner le trajet. Le récit peut s'appuyer sur l'élaboration d'un carnet de voyage.

10. À l'aide de l'extrait ci-contre, explique en quelques lignes en quoi ces déplacements ont contribué à la diversité culturelle de La Réunion.

Pistes de réponses :

Les engagés ont apporté leurs langues, cultures, religions et traditions, qui font aujourd'hui partie de la société réunionnaise.

Prolongement en Lycée (en EMC)

Débat critique

« Compare ces migrations avec d'autres migrations de travail dans le monde actuel. »

3A - LE TRANSPORT PAR BATEAU

Les navires de l'engagisme sont-ils différents des navires négriers ?
Au départ ce sont les trois-mâts ayant servi à la traite négrière qui sont reconvertis. Puis, des navires sont spécialement construits pour les Indiens selon les règlements des autorités. Les armateurs veulent transporter le plus grand nombre de migrants en limitant les décès en mer et la durée de la quarantaine payante à l'arrivée. Ces nouveaux navires sont ensuite utilisés pour tous les engagés.

Au fur et à mesure des évolutions techniques, les bateaux à voile laissent place à des navires à vapeur destinés au transport des engagés, plus rapides, de plus grande capacité et spécialement aménagés.

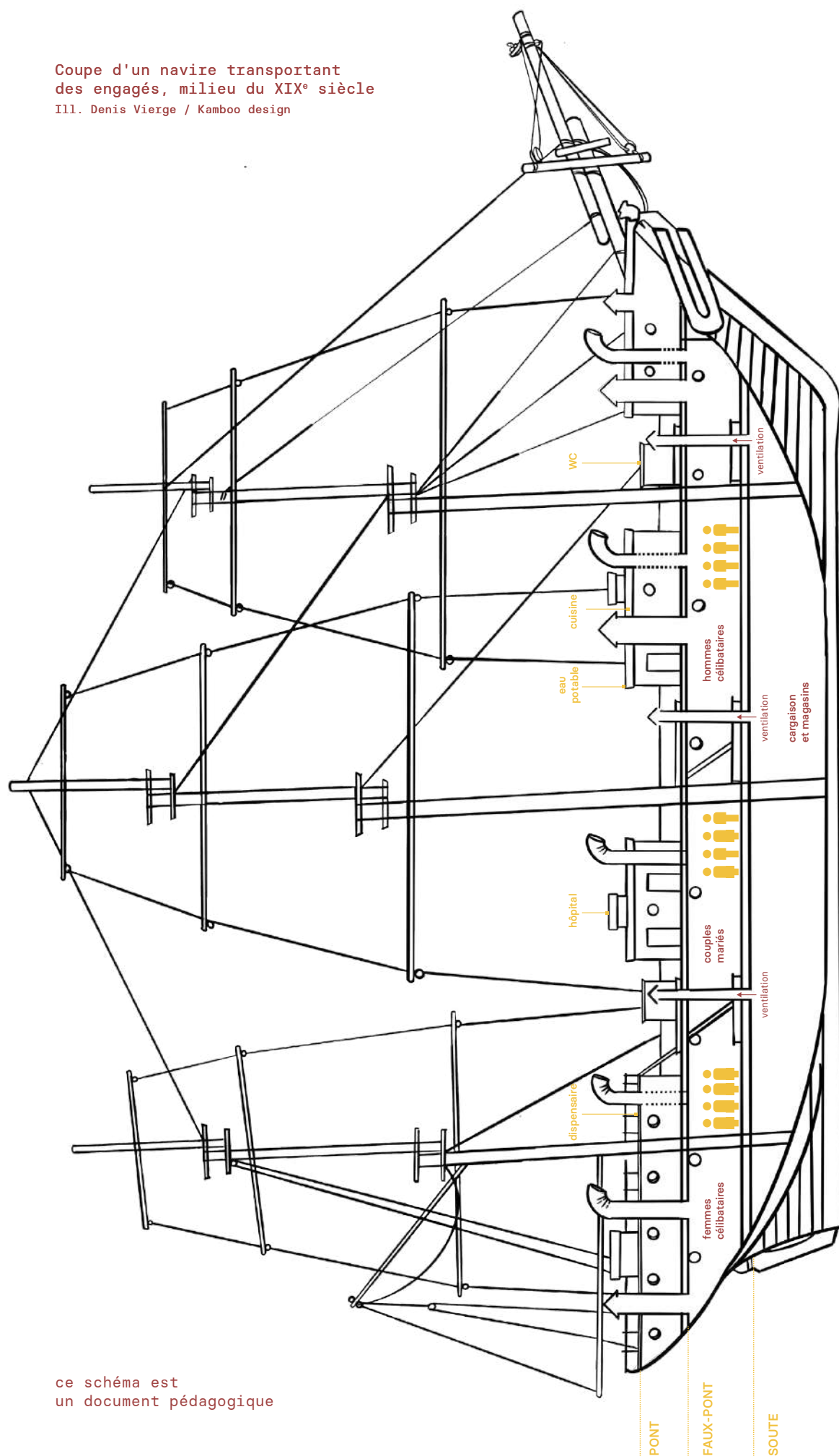
Les engagés ne sont pas théoriquement enchaînés. Hommes et femmes sont installés dans le faux-pont, séparés par des cloisons. C'est là qu'ils dorment ou restent enfermés quand la mer est mauvaise. Le jour ils s'entassent sur le pont où on leur sert les deux repas prévus. Un médecin s'occupe de les maintenir en bon état de santé.

Les noms des 406 navires identifiés ayant transporté des engagés vers la Réunion :|

Lieu	Nombre
Inde	277
Vietnam	10
Afrique	54
Comores	11
Madagascar.....	52
Rodrigues.....	2

Liste des bateaux par origines

Coupe d'un navire transportant
des engagés, milieu du XIX^e siècle
Ill. Denis Vierge / Kamboo design



ce schéma est
un document pédagogique

« NÉGRIER VERSUS BATEAU DES ENGAGÉS »

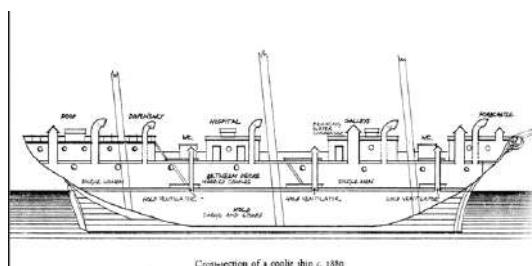
Consigne

En observant les deux images (négrier / bateau d'engagés), explique en quoi l'engagisme est à la fois différent et proche de l'esclavage.

Esclavage



Engagisme



engagisme asiatique

Sur les navires de l'engagisme asiatique, un médecin s'occupe de vérifier l'état de santé des immigrants et dispose d'un coffre à médicaments. Des rations de nourriture sont prévues pour la durée du voyage: elles sont à base de riz, de grains et de poisson salé pour tous et sont distribuées deux fois par jour. L'eau est stockée en quantité juste suffisante.

Les navires de l'engagisme indien partent des ports du golfe du Bengale, Calcutta, Yanaon, Madras, Pondichéry, Karikal. La durée du voyage est d'environ un mois.

engagisme africain

Sur les navires de l'engagisme africain la législation est beaucoup plus vague et laissée à l'appréciation de l'armateur. La nourriture distribuée à bord avec le remplacement du millet par le riz, peut être fatale à des gens sous-alimentés depuis longtemps. De nombreuses révoltes ont lieu à bord suite aux mauvais traitements.

les lazarets de quarantaine.

La longue traversée de l'océan est une épreuve pour ceux qui partent affaiblis par la sous-alimentation ou la maladie d'où la nécessité d'une remise en forme dans les lazarets destinés à prévenir les épidémies.

3B- UN NUMÉRO ATTRIBUÉ AUX ENGAGÉS POUR LA TRAVERSÉE:

L'identité de chaque immigrant est consignée sur les listes du navire: nom, prénom, filiation, descendance, métier/caste et une description du physique à des fins d'identification. Ils reçoivent un numéro qui est accroché à leur cou. Après le contrôle sanitaire à l'arrivée, ils sont immatriculés dans les registres matricule et dans les livrets d'engagé.



Types Chinois du Quang-Si — Coolies porteurs. - Transports



Chinois sous contrat au Vietnam,
vers 1900. Coll privée

Ils portent à leur cou leur numéro
de matricule permettant de les
identifier sur les listes des bateaux
les transportant.

Engagés indiens à leur arrivée
à La Réunion, Bévan, 1861.
Coll. musée de Stella Matutina

Ces engagés portent à leur cou le
numéro qui leur a été attribué à
leur départ d'Inde et qui permet
leur identification sur les listes
des bateaux remises aux autorités
locales.



Arrivée d'un bateau en Guyana



Indiens dormant sur le pont pour arriver à Trinidad.
Gomez Burke, 1891. Source: Rijksmuseum.

FOCUS 2 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION A L'ÉCHELLE DE L'OCEAN INDIEN

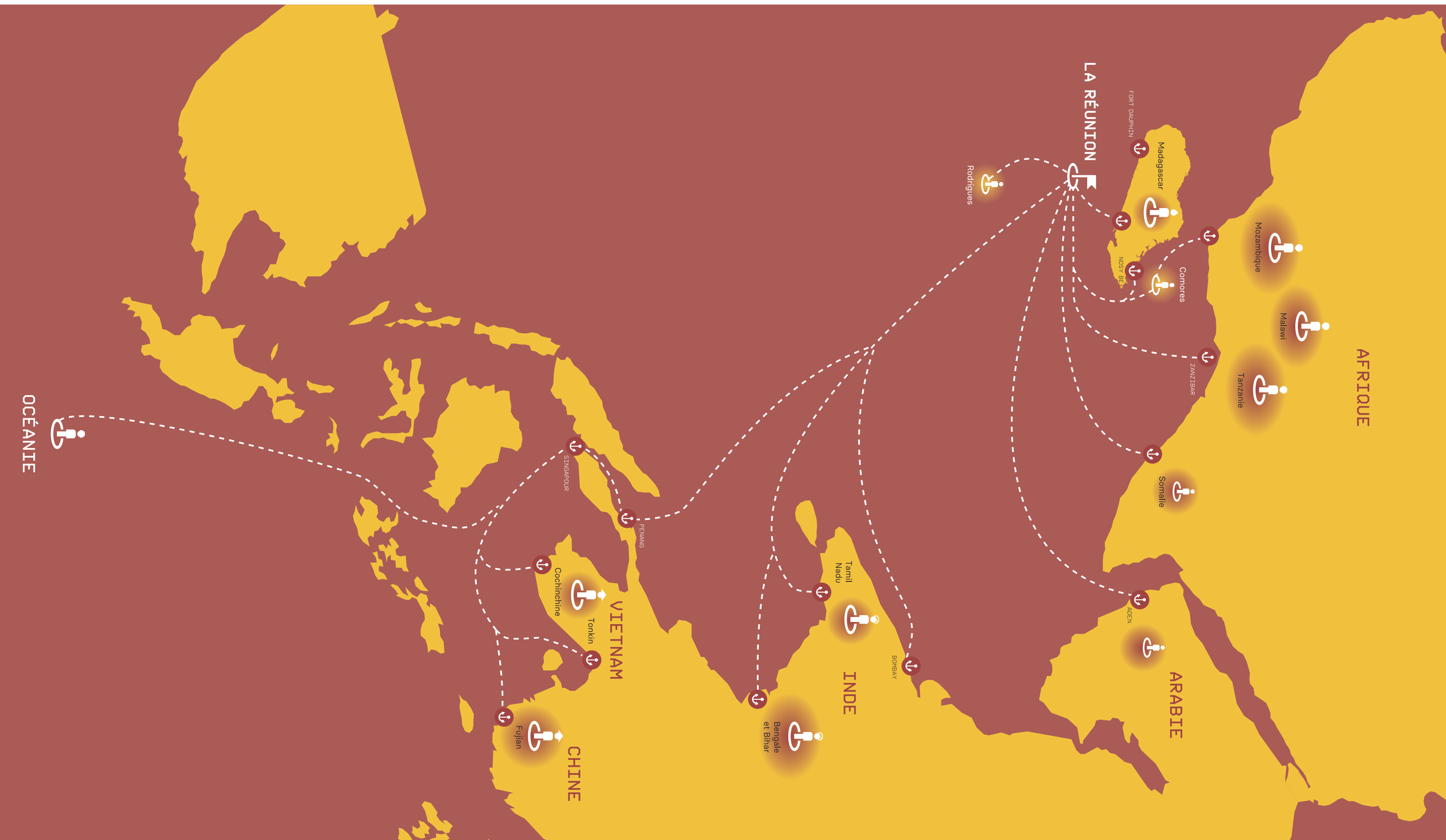
4 - LA RÉUNION FIGURE PARMI LES DIX TERRITOIRES AYANT REÇU LE PLUS D'ENGAGÉS DANS LE MONDE.

Extrait :
Ces migrants viennent surtout travailler dans les plantations de cannes à sucre et les sucreries. En effet, la demande de la métropole pour le sucre et la fin programmée de l'esclavage expliquent le besoin de travailleurs nombreux, bon marché et faciles à contrôler.

	LOCALISATION	ABOLITION ESCLAVAGE	PERIODE	NOMBRE
1	Sri Lanka		1828-1938	775 000
2	Birmanie		1852-1910	500 000
3	Maurice	1834-1838	1826-1910	462 800
4	Assam (India)		1877-1929	419 841
5	Malaisie / Malacca / Penang / Singapore		1826-1910	300 000
6	Guyana	1834-1838	1838-1917	298 000
7	Natal / Transvaal / Colonie du Cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud)		1860-1911	226 379
8	Trinidad	1834-1838	1845-1917	171 023
9	Réunion	1848	1828-1938	164 000
10	Cuba	1886	1860-1890	125 000

Activité pédagogique

À l'aide du tableau et de la carte :
faire un calcul de pourcentage.



5 – LA CHRONOLOGIE DES ARRIVÉES D'ENGAGÉS À LA RÉUNION SELON LEURS ORIGINES ENTRE 1828 ET 1938

LES DATES CLÉS DE L'ENGAGISME

1828

Arrivée du navire *La Turquoise* avec quinze Indiens Telingas embarqués à Yanaon

1839

Arrêt de l'immigration en provenance des comptoirs français de l'Inde

1842

Présence attestée d'engagés d'Afrique de l'Est

1844

Premiers engagés chinois

1848

Abolition de l'esclavage

1856

Arrivée des engagés africains, esclaves préalablement libérés

1848-1866

Apogée des arrivées d'engagés

1857

Arrivée de 66 engagés du Pacifique

1858

Pic d'arrivée des engagés d'Afrique de l'Est

1859

Fin officielle de l'engagisme d'esclaves libérés d'Afrique de l'Est

1860

Conventions franco-anglaises réglementant l'immigration indienne

1863

Début de la crise sucrière qui s'achève en 1914

1863

Arrivée de Vietnamiens dont des prisonniers de guerre

1867-1872

Chute des arrivées des engagés indiens

1877

Le rapport Miot-Goldsmith atteste du non-respect des contrats des Indiens par les employeurs

1882

Suspension de l'immigration indienne

1885

Arrivée du dernier convoi d'engagés indiens sous régime des Conventions de 1860/1861

1887

Arrivée de convois de Mozambicains

1890

Arrivée d'engagés des Comores

1897

Arrivée d'engagés malgaches, prisonniers de guerre

1901

Deuxième tentative d'introduction d'engagés chinois

1922

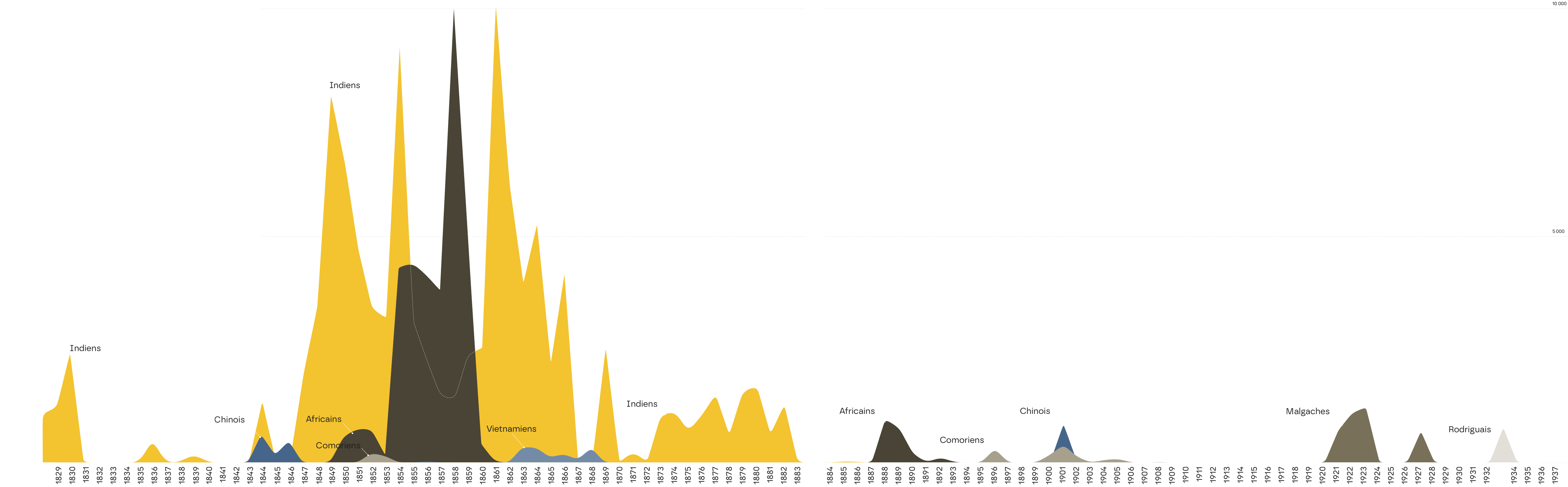
Arrivée de Malgaches Antandroys de la région Fort-Dauphin

1933

Les derniers engagés pour La Réunion arrivent de l'île Rodrigues

1938

Dernier recensement des engagés de La Réunion.



6 : ACTIVITÉS + CORRIGÉS ENSEIGNANTS



— > **Téléchargez les corrigés**

À RETENIR: Trois périodes caractérisent l'arrivée des engagés indiens :

De 1828 à 1847 : la période d'expérimentation avant l'abolition de l'esclavage en 1848 débute en 1828 avec l'arrivée de La Turquoise. Ils travaillent et vivent sur les plantations auprès des esclaves dont ils refusent de partager le sort. Marqué par les révoltes et le marronnage, interdit par le gouvernement de l'Inde en 1839, ce premier recrutement est un échec. Ceux qui restent fondent famille avec des femmes créoles et sont employés comme manœuvres ou font du petit commerce. A Maurice, c'est avec l'annonce de l'abolition de l'esclavage que démarre, en 1834, « The Great Experiment », à l'origine du choix mondial de l'engagisme pour remplacer l'esclavage.

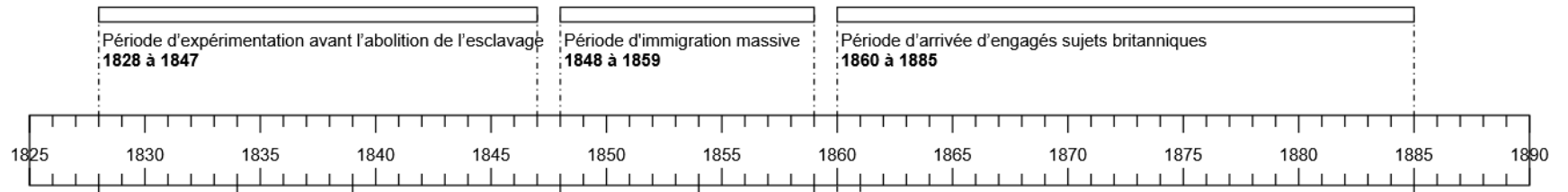
De 1848 à 1859 : la période d'immigration massive. Le recrutement se fait à partir des Établissements français de l'Inde avec un pic de

plus de 9 000 engagés en 1854, date à laquelle les Antilles françaises obtiennent de bénéficier de cette main-d'œuvre.

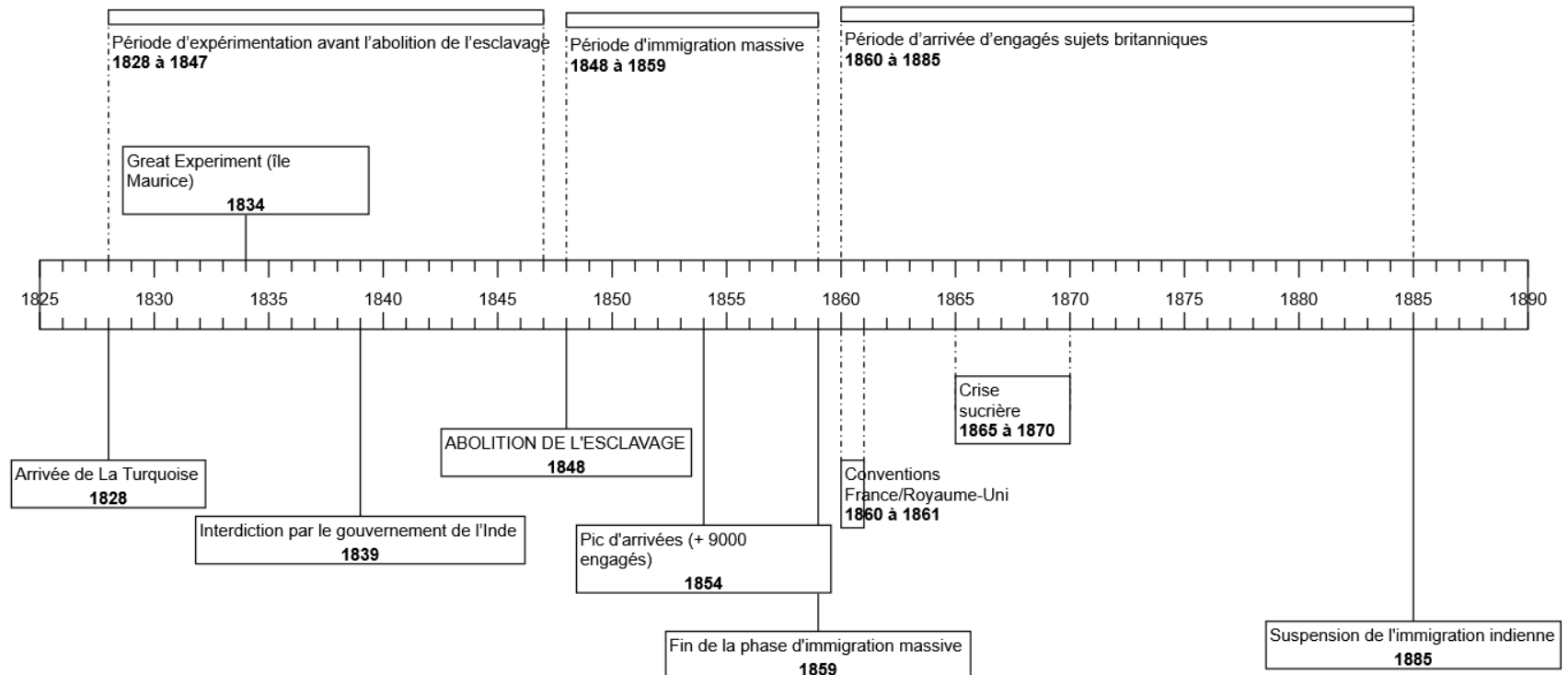
De 1860 à 1885 : la période d'arrivée d'engagés sujets britanniques suite aux conventions signées en 1860 et 1861, entre la France et le Royaume-Uni qui autorisent le recrutement dans l'Inde anglaise. Les convois sont nombreux puis se réduisent à la suite de la crise sucrière des années 1865-1870, due à la concurrence du sucre de betterave produit dans la Métropole et au Borer qui touche la canne. De nombreux propriétaires, ruinés, ne peuvent plus payer leurs engagés et leur proposent le colonat partiaire.

Cette immigration indienne sous contrôle britannique est suspendue en 1885. Ceux qui restent dans l'île avec leurs enfants deviennent peu à peu des citoyens français.

Frise chronologique sur l'arrivée des engagés Indiens



Corrigé enseignant:



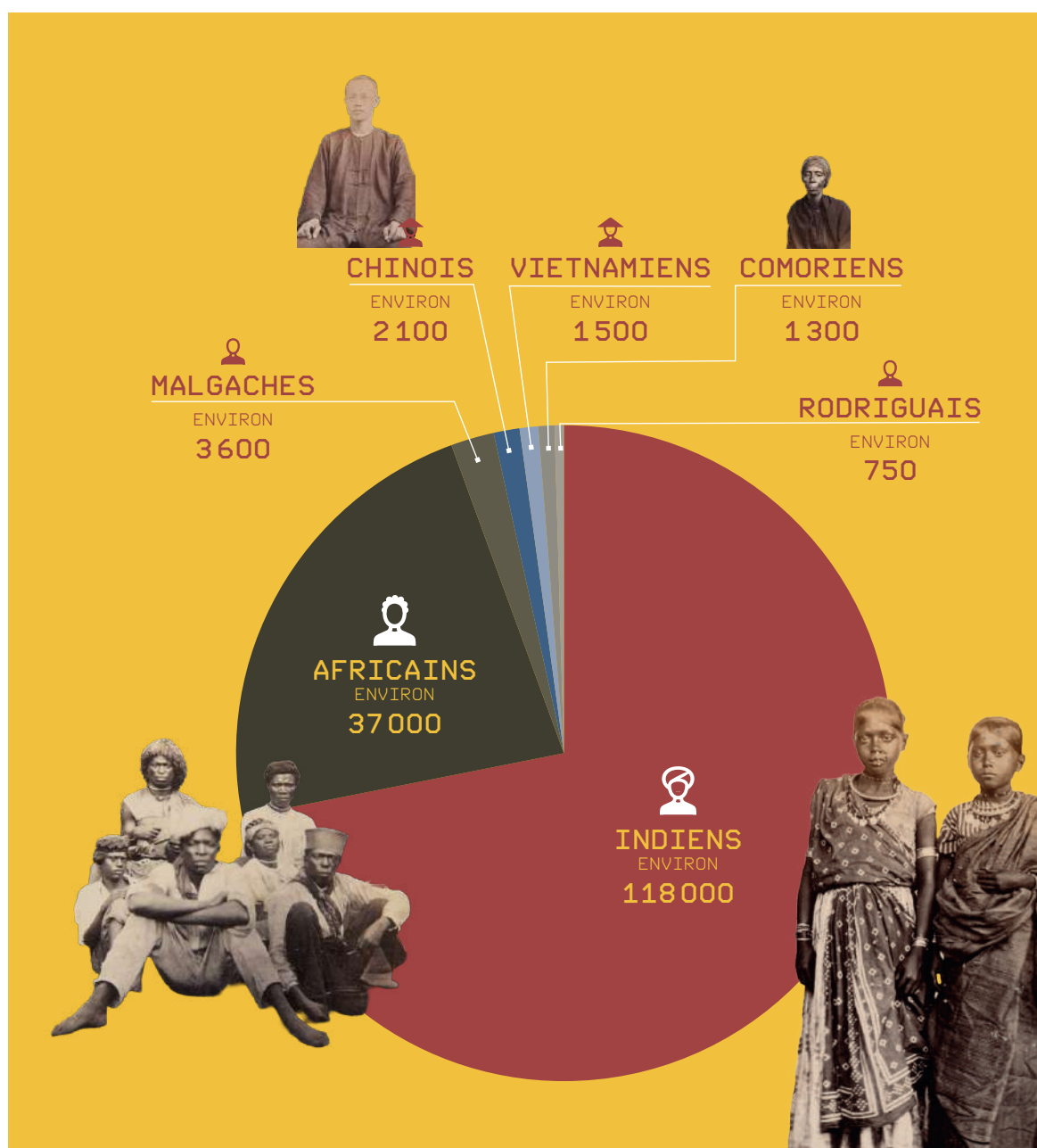
6B - DES ENGAGÉS D'ORIGINE DIFFÉRENTE

Activité

A l'aide du document ci-dessous, replacer sur le planisphère les lieux d'origine des engagés et le pourcentage d'arrivées.

Entre 1828 et 1938, parmi les colonies françaises, La Réunion reçoit le plus gros contingent d'engagés. C'est l'engagisme indien qui fournit le plus grand nombre de bras (environ 118 000 personnes) et qui rythme l'arrivée des autres engagés. Les premiers « engagés du sucre » débarquent dès 1828, c'est-à-dire avant l'abolition de 1848. La Réunion est le seul territoire, avec Maurice, à avoir expérimenté l'engagisme en même temps que l'esclavage.

Composition des populations engagées arrivées à La Réunion entre 1828 et 1938





Question de réflexion

L'engagisme marque-t-il une rupture ou une continuité avec l'esclavage ?

Documents iconographiques

Une cohabitation entre des hommes libres arrivés sous contrat et des hommes esclavisés.



Indiens et Indiennes, 1828-1830, aquarelles de J-B.L. Dumas (1792-1849) ADR 98 Fi 10

6D- UN EXEMPLE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT :

Questions

Quelles sont les informations que l'on retrouve dans le contrat d'engagement ?

Prolongement du travail en EMC:

Peut-on parler de liberté quand on ne peut pas rompre son contrat ?

no DU REGISTRE MATRICULE : _____

no DU PASSEPORT : 112

ÉMIGRATION INDIENNE.

ILE DE LA RÉUNION.

Ce jourd'hui, Vingt deux
mil huit cent soixante-et-un
par-devant nous, Jean Burquet Agent
d'émigration à Pondichéry assisté
des mes Simonin et Sadafinon

témoins requis aux
termes de l'article 8 § 4 du décret du 27 mars 1852, a comparu : 1.
nommé Moumoussamy, fils de Appassamy
âgé de 22 ans, Cultivateur, demeurant
à Madras

Lequel nous a déclaré consentir librement et de son plein gré à partir
pour l'île de la Réunion, pour y contracter l'engagement de travail ci-après
détaillé, et présenté par MM. EATON, ERNY et Co au profit de l'habitant
qui lui sera désigné à son arrivée dans la colonie.

Les conditions d'engagement de travail sont les suivantes :

ARTICLE PREMIER.

1. Le nommé Moumoussamy s'engage
tant pour les travaux de culture et de fabrication sucrière, etc., que pour
tous autres d'exploitation agricole et industrielle, auxquels l'Engagiste
jugera convenable de l'employer, et généralement pour tous les travaux
quelconques de domesticité.

ART. 2.

Le présent engagement de travail est de cinq années consécutives, c'est-à-
dire de soixante mois, chaque mois composé de vingt-six jours de travail
effectifs et complets; les gages ne seront dus qu'après les vingt-six jours de
travail.

La journée de travail ordinaire sera celle établie par les règlements
existant dans la colonie. A l'époque de la manipulation, l'engagé sera tenu
de travailler suivant les besoins de l'établissement où il sera employé, et
l'usage adopté à cet effet.

ART. 3.

L'engagiste aura droit de céder et de transporter, quand et à qui bon lui
semblera, le présent engagement de travail contracté à son profit.

source: ADR 12 M64

ART. 4.

L'engagé sera logé sur l'établissement où il sera employé. Il aura droit, de la part de l'engagiste, aux soins médicaux, à sa nourriture, laquelle sera conforme aux règlements et à l'usage adopté jusqu'à ce jour pour les engagés indiens.

Bien entendu que toute maladie contractée par un fait étranger, soit à ses travaux, soit à ses occupations à l'établissement, sera à ses frais.

ART. 5.

L'engagé subira pour chaque jour d'absence ou cessation de travail sans motif légitime, indépendamment de la privation de salaire pour cette journée, la retenue d'une seconde journée de salaire à titre de dommages-intérêts.

ART. 6.

Le salaire de l'engagé est de Six francs par mois de vingt-six jours de travail, comme il est dit à l'article 2, à partir de huit jours après son débarquement dans la colonie. Moitié de cette somme lui sera payée fin de chaque mois, l'autre moitié le sera fin de chaque année.

ART. 7.

L'engagé reconnaît avoir reçu en avance de MM. EATON, ERNY ET C^{ie}, la somme de Quatre-vingt francs en espèces, ainsi que douze francs pour divers frais à son compte. Ces quatre-vingt francs seront retenus sur le règlement à intervenir fin de l'année de travail pour la moitié des salaires.

ART. 8.

Après l'expiration des cinq années de travail, l'engagé aura droit au passage de retour pour lui, sa femme et ses enfants non adultes, conformément à l'esprit de l'article 2 § 1^{er} du décret du 13 février 1852.

ART. 9.

Tous les ans, à la fin de l'année, un congé de quatre jours sera accordé à l'Indien pour célébrer la fête du Pongol.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec les témoins ci-dessus dénommés, dont expédition a été remise aux parties contractantes pour servir et valoir ce que de droit.

*Ainsi signé en malabar sinivassir et sadapiron
et en français Jean Bourque*

*Pour Copie conforme
Agent d'émigration*

J. Bourque

FOCUS 3 : LES ENGAGÉS, DES ÉTRANGERS À CONTRÔLER

A La Réunion, les engagés sont des étrangers en terre française. Provenant de régions affectées par des maladies endémiques, ils font l'objet d'un contrôle sanitaire au départ comme à l'arrivée. Une fois considéré comme apte au travail agricole, chaque immigrant est enregistré sous un numéro qui l'identifie et qui est reporté aussi sur son livret personnel. C'est un contrôle administratif constant et tout changement est noté. De 1828 à 1938, ces contrôles concernent les 164 000 engagés arrivés sur l'île.

7- LAZARETS : UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE ET ADMINISTRATIF QUI A EXISTÉ DANS LE MONDE ENTIER

Depuis la grande épidémie de pied de la Montagne à Saint-Denis, Peste Noire au XIV^e siècle, à défaut de connaître le mode de diffusion des maladies, la solution est d'isoler passagers et marchandises dans des lieux à l'écart de la population et sévèrement gardés. Le développement des échanges et le plus grand déplacement des populations expliquent la mise en place de règlements internationaux et la création de nombre de lazarets dans le monde. Les colonies n'échappent pas à la règle.

Le contrôle sanitaire à l'arrivée est mis en place à La Réunion dès le XVIII^e siècle, avec des lazarets identifiés dans la rivière des Galets, au

sur le plateau de Petite-Ile ou au Cap Bernard et à la Ravine à Jacques. Ils jouent un rôle essentiel dans la prévention des épidémies et tous les arrivants, libres et esclaves passent par ce sas sanitaire.

C'est dans la batterie du Cap-Bernard transformé en lazaret que sont isolés les premiers engagés indiens.

Avant de quitter leur pays d'origine, dans les dépôts des ports d'embarquement, les engagés subissent un contrôle médical destiné à vérifier s'ils sont aptes au travail et s'ils ne sont pas porteurs de maladies épidémiques (variole, choléra, peste).

7A: PROCÉDURE DE VISITE SANITAIRE À LA RÉUNION

A l'arrivée, l'état sanitaire du navire est contrôlé en rade de Saint-Denis, principale place maritime de l'île, puis, à partir de 1886, au port de la Pointe des Galets.

Procédure de visite sanitaire à La Réunion d'un navire d'après l'arrêté local du 31 octobre 1851.

ARTICLE 23. Tout navire venant de l'extérieur doit, dès l'arrivée, avoir à son mât de misaine un pavillon jaune.

ARTICLE 24. Toutes les fois qu'un navire venant d'Europe ou de Maurice mouille sur la rade, le médecin visiteur se rend en tête du pont de débarquement et y interroge le capitaine appelé par un signal du port et se tenant dans son canot à portée de la voix.

Activité:

Quelle couleur de pavillon doit arborer un navire venant de l'extérieur ?

.....

Où se rend le médecin visiteur lorsqu'un navire arrive ?

Comment le capitaine du navire est-il averti de la visite sanitaire ?

.....

Quels sont les navires concernés par cette visite ?

.....

Dessine un schéma simplifié montrant:

- > le navire mouillé sur la rade,
- > le pavillon jaune à son mât,
- > le médecin dans son canot,
- > le pont de débarquement.

7B: LA MISE EN QUARANTAINE SANITAIRE:

L'augmentation très importante des arrivées dans les années 1850-1860 montre l'insuffisance du lazaret de la Ravine à Jacques, même réaménagé et est à l'origine de la construction du lazaret de la Grande Chaloupe en 1860. Ces lieux de quarantaine sont situés dans des vallées isolées du massif de La Montagne, faciles à surveiller.

Le lazaret est un passage obligé pour les travailleurs, surtout après 1860. En effet, en 1859, le Mascareignes contourne le contrôle sanitaire en débarquant, directement à Saint-Denis, des engagés africains atteints de choléra. L'épidémie fait plus de 2 000 morts dans la population.

LITHOGRAPHIE DE ROUSSIN SUR LE LAZARET DE LA RAVINE À JACQUES

Dès la fin du XVIII^e siècle, existe à la Ravine à Jacques un camp de quarantaine qui est structuré en lazaret. Dans les années 1850, il accueille particulièrement les engagés indiens et africains dont nombre d'entre eux meurent là. Avec l'annonce de l'arrivée des engagés anglo-britanniques, d'autres lieux sont repérés pour installer un plus grand lazaret et le choix se porte finalement sur le site de La Grande Chaloupe où on envoie déjà les convalescents de la Ravine à Jacques. Le lazaret n° 1 entre en service dès 1861, puis le n° 2 plus au fond dans la vallée.

Ils sont rapidement saturés avec l'afflux des engagés: 9 convois occupent simultanément les 3

structures en 1863. Ailleurs, les lazarets, qui doivent être à l'écart de la population, sont construits sur des îles comme à l'Île Plate à Maurice ou les Saintes en Guadeloupe.

L'évolution des découvertes médicales sur les causes et la transmission des maladies après Pasteur et l'arrivée des vaccins incitent la Colonie à construire un pavillon d'isolement qui, dès 1900, permet aux passagers qui ne sont pas malades de rentrer chez eux plus rapidement. Les derniers engagés à passer par le lazaret de la Grande Chaloupe sont les Rodriguais, en 1933 à leur arrivée et en 1934 à leur retour. (M. Marimoutou, 2008)

DOCUMENT :
Souvenir de l'Île Bourbon, n°46 .
Lazaret de la Ravine à Jacques (Saint Denis).
Roussin, Louis Antoine (1819-1894). 1848
- Estampe



7C : DES ETRANGERS A CONTRÔLER

1. LES DEPÔTS D'IMMATRICULATION:

A la fin de la quarantaine, les engagés sont transférés dans des dépôts aptitude au travail. Ceux qui ne sont pas retenus sont, théoriquement, renvoyés. Ils subissent là un troisième



Carte des dépôts d'engagés à Saint Denis, vers 1865.
(M. Marimoutou, 2015)

2. LA MATRICULE GÉNÉRALE

Créée dès 1829, la Matricule générale toute sa vie. A chaque fois qu'il se des engagés reprend les informa- déplace dans une commune, il reçoit, tions issues des listes de passagers en plus un numéro de la Matricule des navires. Celles-ci sont ensuite communale. En 1876, 418 registres reportées dans les registres commu- constituent cette Matricule géné- naux tenus par les syndics. Chaque nale. Seuls quelques dizaines de ces engagé est identifié par un numéro registres existent aujourd'hui. de la Matricule générale qui le suit

Activité pédagogique

Quelles informations nous donne un registre de matricule des engagés ?

Relever dans le tableau ci-dessous, les informations fournies par le registre de matricule.

1, 2, 3: Informations manuscrites sur des doubles pages concernant 3 engagés.

A	B	C			D
Signale- ment	Noms, Prénoms et rensei- gnements divers	Engage- ments suc- cessifs, mutations, etc	Engage- ments suc- cessifs, mutations, etc	Engage- ments suc- cessifs, mutations, etc	Obser- vations diverses s u r l a moralité et la conduite des enga- gés, les condam- nations qu'ils auraient subies etc.
N° d'ordre - â g e - caste - taille en m-signes particuliers	NOM Engagé le date pour x ans à M. un Tel à St Joseph à raison de Y francs par an. Porté à la matricule générale sous le n° ...	Décédé le			

La définition réunionnaise de la caste

Les « castes » créées par l'administration française classent les engagés selon des origines ethniques ou géographiques. Les Indiens sont répartis en quatre castes : « Malabar » (Sud), « Bengali » (Nord-Est), « Calcutta » (nord-Bihar) et « Télinga » (arrière-pays de Yanaon). Les castes traditionnelles sont pourtant indiquées sur les listes de

passagers mais, elles sont abandonnées à l'arrivée.

Les Non-Indiens sont également répartis en castes : « Cafre » (africain de l'Est), « Malgache », « Chinois », « Tonkinois » et « Annamite » (Vietnam), « Comores », « Mayotte », « Cafre portugais » (Mozambicain), « Arabe », etc

N° de Matricule : *L. 048*

N° d'ordre dans le convoi : *31*

Agé de *16* ans

Caste *Cafre*

Signes particuliers :

Taille d'un mètre *510* millimètres

petits tatouages sur l'estomac et

ci-cutuce sur le tibia droit à

une autre sur la cuisse droite

et une autre sur la cuisse gauche

Lieu de naissance :

Namaca'a

Héritier désignés :

"

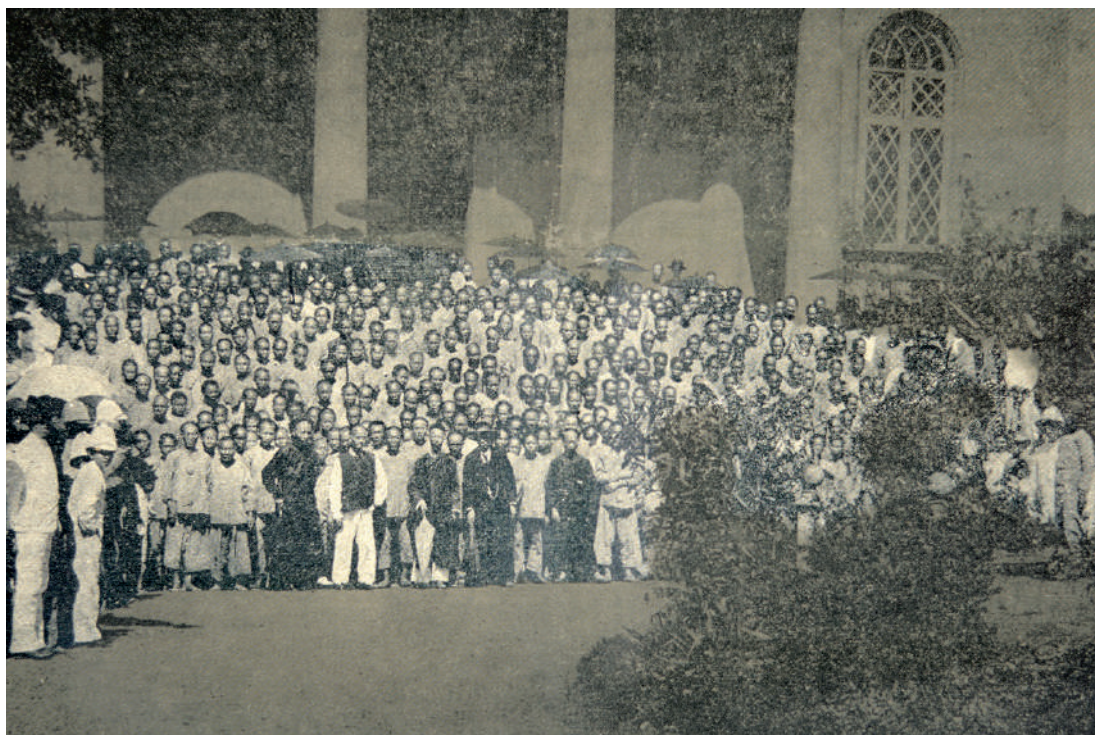
7D - LES « LOTS » D'ENGAGÉS

Les immigrants sont répartis en lots selon qu'ils sont destinés aux habitations-sucreries, à la domesticité ou à d'autres activités (batelage, petites industries...).

Les familles ne doivent pas être séparées.



Engagés comoriens dans un dépôt à la Rivière Saint-Denis, H.Mathieu, 1897.
Coll. musée de Stella Matutina, inv. 1209 CEV 94



Groupe d'engagés chinois devant la cathédrale de Saint-Denis, 1901.
Coll. Archives départementales de La Réunion, inv. 1PER39.15

7E- LE LIVRET D'ENGAGÉ, UN DOCUMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

Chaque engagé reçoit une copie de son livret; l'original est gardé par l'engagiste. C'est une véritable fiche d'identification du travailleur. La première page reporte les informations de la Matricule générale. Les autres pages contiennent des extraits des textes législatifs sur les conditions de l'engagement et sur les mutations intervenues au cours de sa vie d'engagé: le nom de chaque employeur, le salaire, les primes, la durée des engagements, mais aussi les ruptures et les renouvellements.

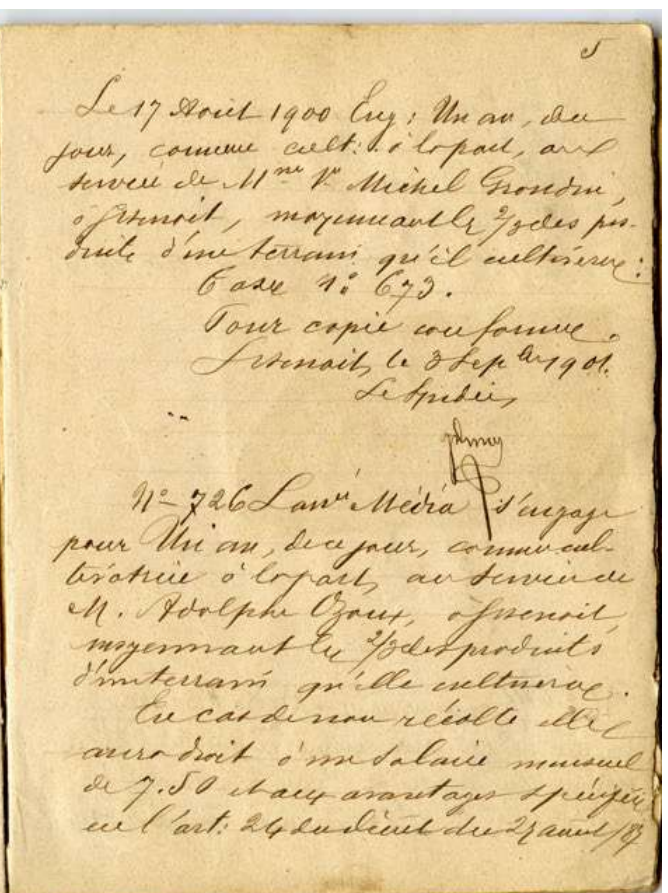
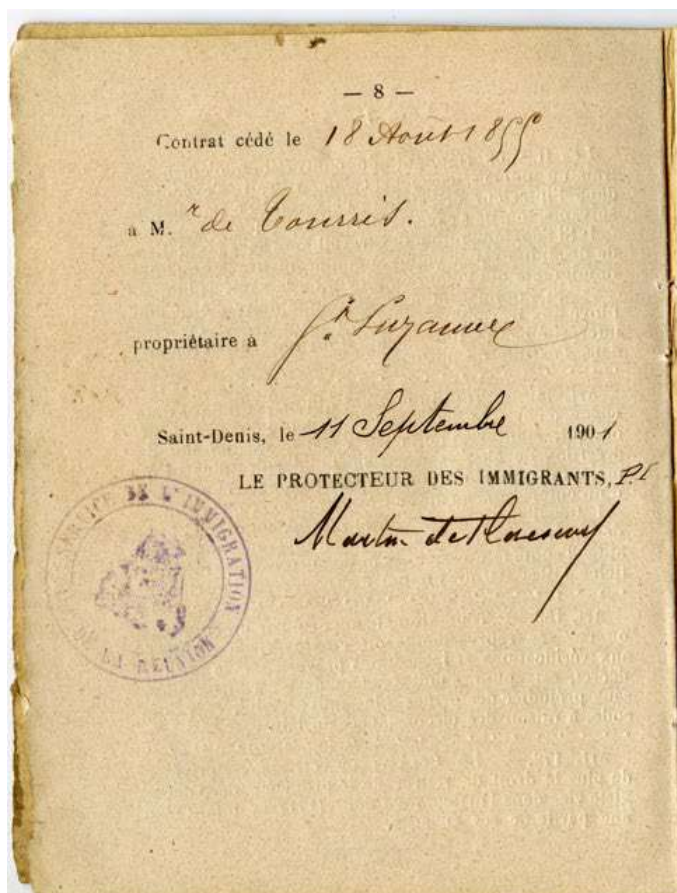
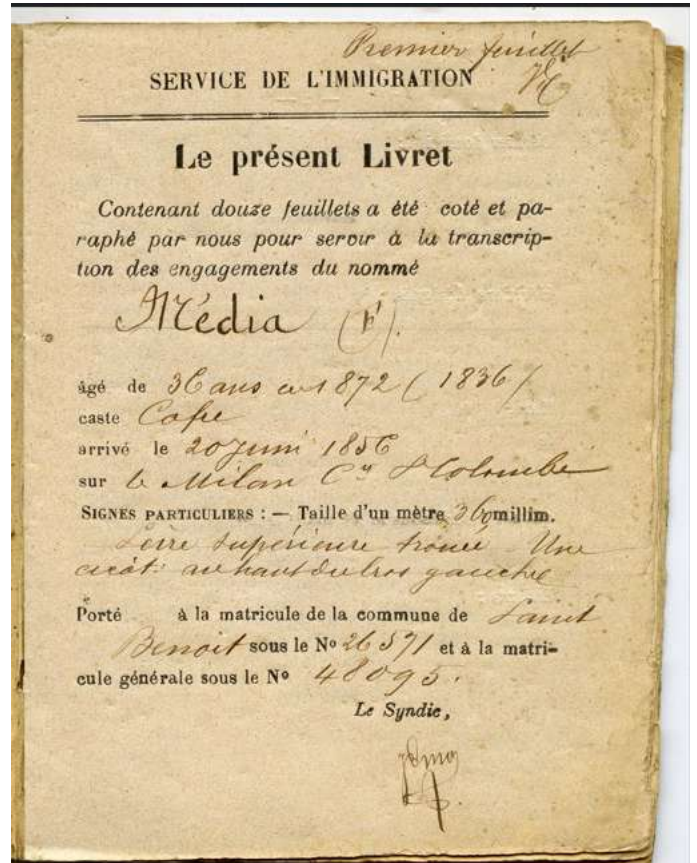
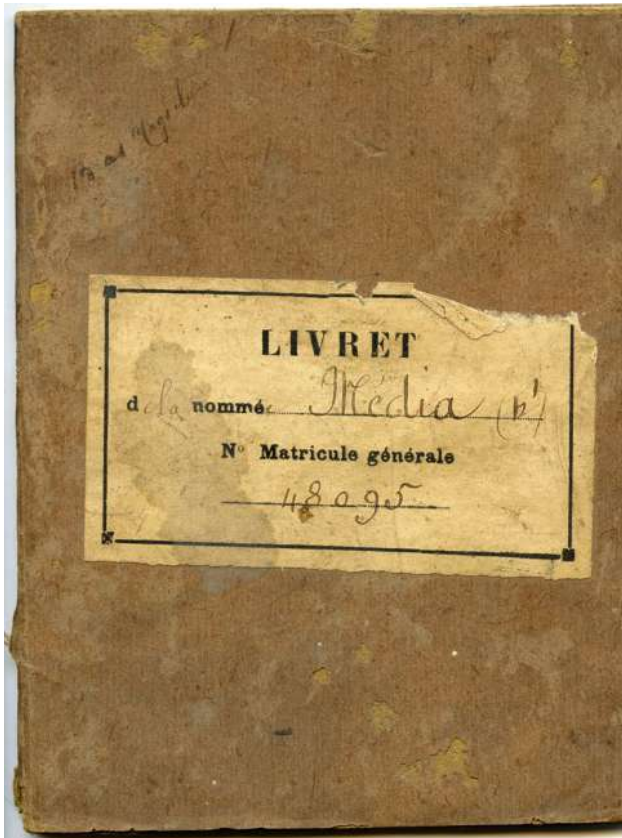
Livrets d'engagés (ADR)

Comment exploiter des documents d'archives ?



Exemple: Livret d'un engagé africain Média

Quelles sont les informations contenues dans le livret ci-dessous ? :



— 3 —

Engagé en Afrique en Mai 1887
 pour dix ans, en qualité de P. L. F.
 à raison de 7 fr. 50 c. par mois,
 sous la retenue de fr. c. par mois,
 jusqu'au paiement de fr. c. avancés,
 dans l'Inde.

Nourriture réglementaire : 800 grammes de riz,
 100 grammes de poisson salé ou viande salée, 400
 grammes légumes secs, et 20 grammes de sel par jour.

Les enfants de 10 à 14 ans ont droit aux $\frac{3}{4}$ des
 quantités ci-dessus indiquées. (Décret du 27 Août 1887.)

Logement — Soins médicaux — Deux rechanges par
 an.

Rapatriement à la fin de l'engagement, ou plus tôt,
 si, pour mauvaise conduite, l'Autorité supérieure or-
 donnait le renvoi de l'immigrant de la Colonie.

Chaque journée d'absence illégale entraîne pour l'en-
 gagé, outre la perte du salaire et des vivres de cette
 journée, l'obligation de fournir une journée de travail
 avec vivres et salaires à l'expiration de son contrat.

L'engagé, s'il est cultivateur, doit la corvée le di-
 manche et les jours fériés jusqu'à neuf heures; s'il est
 domestique, il doit tout son temps.

ÉTUDE DE CAS : « MÉDIA » :

Pistes de réponses

La première page reporte les informations des registres Matricule :

- > les numéros de la Matricule générale et de la Matricule communale du lieu où il travaille
- > le nom de l'immigrant, celui de ses père et mère
- > celui de ses héritiers et leur domicile
- > son signalement et sa « caste »
- > l'indication de son lieu de naissance ou d'origine
- > celle du lieu où le contrat d'engagement a été passé
- > le nom du navire qui l'a transporté et celui du capitaine du navire
- > la date d'entrée dans la colonie
- > le nom et le domicile de l'engagiste

Les autres pages portent, d'une part des extraits des textes législatifs sur les conditions de l'engagement et, d'autre part, toutes les mutations intervenues au cours de sa vie de travail avec le nom de chaque engagiste, le salaire, les primes, la durée des engagements mais aussi les ruptures et les renouvellements.

Les syndics des communes gèrent les mutations et les notent dans le livret. Chaque mutation donne lieu au paiement d'une taxe dite d'enregistrement. Il ne subsiste qu'un millier de livrets dans les archives publiques et quelques-uns dans les archives familiales.

Autres exemples de livrets

Cafres

Chinois

Comoriens

Malgaches

Rodriguais

Vietnamiens (Annamites ou Tonkinois)

— > Cliquer pour télécharger d'autres livrets



FOCUS 4 : DANN BITASYON ET TABISMAN

« Bitasyon » et « Tablisman »

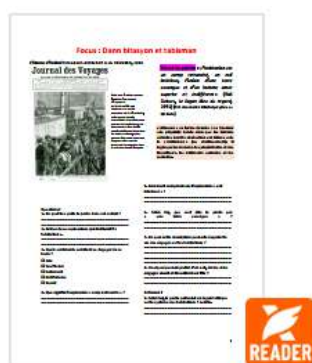
Ce terme désigne à La Réunion une propriété rurale ainsi que les terrains agricoles dont la production est dirigée vers le « tablisman » ou « tabisman » (ou établissement). Il regroupe les maisons des propriétaires et des travailleurs, les bâtiments agricoles et les sucreries.

Extrait du poème

« L'habitation est un camp retransché, un exil intérieur, l'union d'une terre exsangue et d'un homme amer superbe et indifférent » (Riel Debars, *Le lagon bleu du regard*, 1991)

Activité pédagogique + corrigé:

[— > Télécharger le document](#)



8: DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE VIE:

Les engagés travaillent en bandes dans les champs sous la direction d'un commandeur, dans les usines ou effectuent diverses activités annexes nécessaires au bon fonctionnement de la plantation. À quatre heures du matin, voire avant en période de coupe, une cloche les appelle pour une journée de 12 à 14 heures de travail, avec une seule pause d'une heure et demie à deux heures à la mi-journée.

Espace de travail et de vie, l'habitation est le lieu où la plupart des engagés, qui survivent voient leurs rêves disparaître dans les réengagements et endettements successifs qui les empêchent de sortir de ce travail contraint. Pour d'autres, c'est le tremplin pour une nouvelle vie.

8A: LES HABITATIONS-SUCRERIES



Le Gol à Saint Louis : une habitation-sucrerie exemplaire

Au ^{xix}^e siècle, cette immense propriété de plus de 1800 hectares est parcourue par les « bandes » d'engagés qui travaillent aux champs. Sa sucrerie reçoit les cannes d'une grande partie de la commune de Saint Louis. Elle est l'une des plus importantes de La Réunion au début du ^{xx}^e siècle.

L'habitat des travailleurs est d'abord constitué de paillottes. Durant les années 1850-1860, elles sont remplacées par des maisons individuelles en bois et des « kalbanons », logements collectifs en maçonnerie. Au début du ^{xx}^e siècle, 12 « kalbanons » et 40 « cases » constituent le camp. Occupé jusqu'au début des années 1980, ses habitants, descendants d'engagés, sont alors relogés dans des logements sociaux bâtis à proximité.

Camp des engagés de la propriété du Gol à Saint-Louis, Henri Georgi, 1887.

Coll. musée Léon Dierx, don de Jean François Hibon de Frohen - IHOI, inv. ME.2020.1.8.33

C'est le plus grand camp de l'île durant les années 1870. Il est composé de maisons individuelles carrées en bois couvertes de bardeaux et de kalbanons en pierre couverts de tuiles.



Camp des engagés du Gol (St Louis)

8B- LE CAMP EST UN VILLAGE AUX PORTES DE L'USINE

Le site du Gol est situé le long de la route du littoral et en bordure d'une grande plaine facilement cultivable. L'usine est le premier bâtiment visible de la route. Son camp devient prépondérant, lieu de vie de centaines de travailleurs, esclaves tout d'abord (660 en 1848) puis engagés. Les chiffres rapportés par X. Le Tèrrier dans ses travaux sur le Gol font état de 688 engagés en 1859, 716 en 1860, 722 en 1877, 880 en 1881.

Aux paillottes primitives élevées à proximité d'un hôpital, succèdent durant les années 1850-1860 des cabanons, logements collectifs en bande en maçonnerie, et des maisons individuelles en bois couverte de toits en bardeaux.

Au début du xx^e siècle, 40 cases et 12 cabanons forment l'habitat des engagés, 750 personnes les occupent. Les maisons sont concentrées dans les parties ouest et sud du camp, les logements collectifs, dans la portion nord, comme s'ils étaient venus s'ajouter ultérieurement à un ensemble préexistant.



Activité pédagogique

Repérez sur l'image du camp, ci-dessous, les éléments architecturaux :

- > La maison du propriétaire
- > La sucrerie
- > Les bureaux
- > La distillerie
- > La boutique

Extrait : Le camp : lieu de travail et de vie des engagés

« Leur territoire réservé est le camp où ils sont ensuite conduits. Situés à quelques dizaines de mètres de là, il est suffisamment éloigné pour s'effacer de la vue des maîtres, mais pas trop cependant, pour pouvoir être surveillé. Parfois, le camp est installé sur les hauteurs : il jouxte alors la case d'un régisseur. Chaque groupe ethnique a son camp : les Indiens se regroupent entre eux, de même les Africains ou les affranchis. ». (M. Marimoutou, Les engagés du sucre, p60).

Le camp du Gol reste un lieu de vie pour la main-d'œuvre du Gol jusqu'au milieu des années 1980, composée de beaucoup de descendants d'engagés. Il est abandonné après le déplacement de ses derniers habitants vers des logements sociaux bâtis à proximité. Quelques pans de murs des anciens cabanons, le temple hindou, les vestiges de la boutique et l'ancien hôpital témoignent aujourd'hui de ce site majeur de l'histoire de l'engagisme à La Réunion.

Vue aérienne du camp du Gol,
Jean Legros, vers 1960.
Coll. Patrick Legros

L'ÉTABLISSEMENT DU GOL VERS 1960

Ph. Jean Legros, coll. Patrick Legros



L'ÉTABLISSEMENT DU GOL VERS 1960

Ph. Jean Legros, coll. Patrick Legros



Corrigé enseignant

8C- OBLIGATIONS DES ENGAGISTES ET RÉALITÉS DE LA VIE DES ENGAGÉS DANS LES CAMPS:

Image

Extrait d'un contrat d'engagement de travail signé
à Pondichéry, 20 juin 1861. Source ADR 12M64

ART. 4.

L'engagé sera logé sur l'établissement où il sera employé. Il aura droit, de la part de l'engagiste, aux soins médicaux, à sa nourriture, laquelle sera conforme aux règlements et à l'usage adopté jusqu'à ce jour pour les engagés indiens.

Bien entendu que toute maladie contractée par un fait étranger, soit à ses travaux, soit à ses occupations à l'établissement, sera à ses frais.

ART. 5.

L'engagé subira pour chaque jour d'absence ou cessation de travail sans motif légitime, indépendamment de la privation de salaire pour cette journée, la retenue d'une seconde journée de salaire à titre de dommages-intérêts.

ART. 6.

Le salaire de l'engagé est de Six francs par mois de vingt-six jours de travail, comme il est dit à l'article 2, à partir de huit jours après son débarquement dans la colonie. Moitié de cette somme lui sera payée fin de chaque mois, l'autre moitié le sera fin de chaque année.

ART. 7.

L'engagé reconnaît avoir reçu en avance de MM. EATON, ERNY ET Cie, la somme de Orate fin francs en espèces, ainsi que douze francs pour divers frais à son compte. Ces quarante-huit seront retenus sur le règlement à intervenir fin de l'année de travail pour la moitié des salaires.

ART. 8.

Après l'expiration des cinq années de travail, l'engagé aura droit au passage de retour pour lui, sa femme et ses enfants non adultes, conformément à l'esprit de l'article 2 § 1^{er} du décret du 13 février 1852.

ART. 9.

Tous les ans, à la fin de l'année, un congé de quatre jours sera accordé à l'Indien pour célébrer la fête du Pongol.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec les témoins ci-dessus dénommés, dont expédition a été remise aux parties contractantes pour servir et valoir ce que de droit.

*Ainsi signé en malabar sinivassir et sadapiron
et en français Jean Burquez*

*Pour Capin Bonfame
Agent d'émigration*

J. Burquez

Activité pédagogique

A l'aide de l'extrait ci-dessus,
retrouver les obligations de l'engagé
et de l'engagiste en complétant le
tableau suivant :

LES OBLIGATIONS DES ENGAGISTES	LES OBLIGATIONS DES ENGAGÉS

Photographie : Le cadre de vie des engagés à La Réunion à la sucrerie de Beaufond, Saint-Benoît (ADR 2Fi 11)

— > [Télécharger le détail des photographies](#)



Pour les engagés : la principale obligation est celle de TRAVAILLER

En ce qui concerne le déroulement de ces longues journées de travail, le rapport Miot-Goldsmith en 1877 signale que « L'Indien travaille presque toujours à la tâche; elle est beaucoup plus pénible à La Réunion qu'à Maurice... » (M. Marimoutou, *Les Engagés du sucre*, p. 62).

Extrait :

« (...) la majeure partie du temps des jusqu'au bateau qui les convoie vers engagés est vécue hors du camp, Saint-Denis.

sur les multiples lieux de travail :

> Les champs de canne à sucre, C'est, dans cet espace foncier et économique que se matérialise le
> Les terres en friche ou à défricher rapport de domination et de sujétion
sur les pentes des montagnes, entre l'engagiste, représenté par le
> Les parcelles de cultures vivrières, régisseur et les commandeurs chefs
> Les bâtiments de la sucrerie, de la de bande, et les engagés Indiens. ».

fabrique de sacs de vacoa, de l'atelier de réparation, des écuries où Dans le tableau ci-dessous, nous dorment mulets et bœufs de trait, retrouvons les rythmes de travail où sont entreposées les charrettes, des engagés sur l'habitation. des entrepôts de canne à sucre...

> La marine et son embarcadère par où les sacs de sucre sont transportés

Tableau

Les horaires de travail enregistrés par les syndics en tournée en 1865

	Nombre d'établissements à :	
	Saint Paul (1)	Saint-Louis (2)
4h du matin à 8h du soir	8	-
4h du matin à 7h du soir	3	-
5h du matin à 7h du soir	6	-
Heures réglementaires	-	6
TOTAL	17 où il y a 2 296 engagés	6 où il y a 2 136 engagés
Sources : ADR 166 M3, rapports des tournées de syndicats de Saint-Paul (1) et Saint-Louis (2) pour le 4 ^e trimestre 1865. (3); horaire usuel : 12 heures.		
Saint-Paul (1) et Saint-Louis (2) pour le 4 ^e trimestre 1865. (3); horaire usuel : 12 heures.		

« Les journées sont très longues, et demie. » (...) En période de coupe de quatorze à seize heures ; il faut y rajouter le temps consacré le soir, à la corvée pour les animaux de l'Établissement. Or, officiellement, l'article 31 de l'arrêté du 30 août 1860 prévoit que «...La journée ordinaire de travail est de douze heures, y compris un ou deux repas s'élevant ensemble à deux heures et de manipulation, les journées de seize heures deviennent banales! ».

« Soixante-douze à quatre-vingt heures de travail effectif par semaine : tel est le lourd tribut que doit l'engagé ! Soit douze à vingt-quatre heures de plus que ne le prévoit le contrat. ».

La seconde obligation pour les engagés est de NE PAS S'ABSENTER.

Extrait : « L'habitation un espace piège »

« (...) aucun engagé en peut franchir les frontières immatérielles mais connues des établissements (...) »

Un espace juridiquement clos : il faut une « autorisation d'absence sous la forme d'un passe ». (M. Marimoutou, Op. cit., p. 103) Ce laissez-passer demeure obligatoire.

Document : Modèle du passe

Quartier

Nom de l'habitation

Date de délivrance du passe

Nom de l'Indien

N° de matricule

Nature de la plainte

Signature du maître
ou du régisseur de l'habitation

L'article 9 de la Convention précise ainsi que « Chaque journée d'absence illégale entraînera pour l'engagé :

1. La perte du salaire et des vivres de cette journée ;
2. La retenue de salaire d'une seconde journée à titre de dommages et intérêts ;
3. Le remplacement de la journée d'absence, à l'expiration du contrat, mais avec salaire et vivres. »

POUR LES ENGAGISTES :

Obligation n° 1: PAYER les engagés :

Les salaires ne bougent pas du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. Il y a des engagés qui sont des ouvriers très spécialisés. À l'exemple des cuisers qui sont en haut de la hiérarchie des engagés. En effet, ce sont qui contrôlent la qualité du sucre qui est fabriqué. La plupart sont des Indiens qui se transmettent leur secret de père en fils. Ils sont les mieux payés : plus de 35 francs par mois et au fur et à mesure, ce salaire augmente. Alors que celui de l'ouvrier agricole, va rester pour les hommes à 12 francs 50 par mois, pour les femmes à 7 francs 50 et pour les enfants à 5 francs. Les enfants travaillent à partir de l'âge de dix ans.

Ce salaire peut être amputé par les absences, l'achat de nourriture au-delà de ce que prévoit le contrat. Ce salaire n'est pas payé régulièrement, normalement. Et surtout, comme le montre le rapport Miot-Goldsmith en 1877, dans le cadre de l'enquête menée sur toutes les habitations-sucreries de l'île, ce salaire n'est pas payé tous les mois. Il est payé pour certains, de façon courante tous les trois mois. Dans certaines habitations, il y a des engagés qui ne sont pas payés depuis plus de deux ans. Par conséquent, les engagés ne peuvent pas prévoir de rentrer avec l'argent reçu des engagistes.

Obligation n°2: LOGER les engagés

Les contrats précisent de loger les engagés.

« L'article 27 de l'arrêté du 30 août 1860 oblige l'engagiste à fournir "par sexe et par famille, des logements convenables au point de vue de la division et de la salubrité; ces logements comporteront des installations de couchage élevés d'au moins cinquante centimètres au-dessus du sol..." ».

Les conditions de logement dépendent largement de l'aisance financière du propriétaire. Les engagés occupent généralement les anciennes habitations des esclaves, appelées « camps », situées à l'écart de la maison principale et clairement délimitées. Ces camps sont composés de petites maisons ou de cases construites en paille, en bois, voire en galets, disposées le long d'allées.

En règle générale, les engagés y sont regroupés selon leur origine géographique. À partir du XIX^e siècle

apparaît un logement typique de l'engagisme : le « kalbanon ». Il s'agit de grandes longères en pierre, divisées en chambres relativement exiguës, éclairées uniquement par une ouverture, généralement la porte. Dans ces pièces s'entassaient soit de jeunes hommes — majoritaires dans les camps — soit des familles.

L'aspect général des camps demeure rudimentaire jusqu'à la fin de l'engagisme, au début du XX^e siècle. Ils se caractérisent par leur insalubrité, la pauvreté qui y règne et des conditions de vie particulièrement difficiles : les repas doivent être préparés à l'extérieur et certains engagés élèvent même des animaux à l'intérieur du camp.

Décrire l'architecture des bâtiments

Extrait: « Leurs habitations sont de deux sortes: cabanons ou paillottes. Les cabanons sont de grands bâtiments généralement en pierre, recouverts en tuiles ou de bardeaux et divisés de façon à pouvoir loger convenablement les travailleurs.

Les paillottes sont des cases, séparées, en bois ou en planches, quelquefois en galets et recouvertes de paille... » (M. Marimoutou, Op. Cit., p. 80)

Immigrantes indiennes, vers 1900

Coll. musée Léon Dierx, don Jean-François Higon de Frohen - IHOI, inv. ME 2020.1.13-359



Kalbanon

«Le cabanon est formé d'une seule pièce est occupée par plusieurs série de pièces, comme à Saint Benoît personnes: une famille quand elle ou d'une double série de chambre est constituée, sinon plusieurs céli- comme à Saint-Louis. Le toit est bataires. Le camp est un immense alors à une pente ou à deux pentes. dortoir où s'entassent plusieurs cen- La taille des pièces est de 4 m x 4 m taines de personnes. La surveillance environ. Elles sont séparées soit par qui s'y exerce n'empêche pas l'émer- une paroi de pierres ou de bois (qui gence de problèmes liés à une telle a disparu). L'éclairage provient de la promiscuité.» (Marimoutou, p80) porte d'entrée uniquement. Chaque



Kalbanon de la propriété de Bagatelle à Sainte-Suzanne vers 1965. Coll. privée

Photographie prise avant la destruction du kalbanon, bâti durant la seconde moitié du XIXe siècle. Il a été remplacé par des maisons individuelles qui subsistent encore aujourd'hui.

Obligation n°3 : NOURRIR les engagés

Le contrat d'engagement prévoit une ration alimentaire quotidienne pour les travailleurs. Pour les engagés indiens, elle s'élève théoriquement à 800 grammes de riz, 200 grammes de poisson ou de viande et 20 grammes de sel par jour. Toutefois, dans la réalité, ces quantités ne sont ni toujours respectées ni distribuées régulièrement.

La nourriture est généralement remise une fois par semaine, le dimanche, jour de repos. Les engagés passent alors une grande partie de cette journée à attendre la distribution. De plus, l'alimentation fournie est particulièrement déséquilibrée. Pour compenser ces insuffisances, ils doivent acheter des denrées à la boutique de l'habitation ou recourir à la cueillette « sauvage » de fruits et de légumes dans les champs.

Ces pratiques les exposent à des accusations de vol de nourriture. Les sanctions prononcées sont souvent converties en journées de travail supplémentaires ajoutées à la fin du contrat d'engagement.

Avec la crise sucrière des années 1870, la situation s'aggrave : le riz vient à manquer. Certains propriétaires le remplacent par du manioc ou du maïs, des aliments peu appréciés par les travailleurs, ce qui provoque plusieurs révoltes.

Encore en 1934, à la veille de la disparition de l'engagisme, des Rodriguais qui quittent l'île dénoncent le manque de nourriture. Pour beaucoup d'engagés, la sous-alimentation est une réalité constante, les poussant parfois au « vol », ce qui entraîne des sanctions qui prolongent leur engagement en journée de travail.

« Certains engagés possèdent également un petit jardin, dont ils s'occupent le soir et après la corvée dominicale. D'autres ont acheté des bêtes qu'ils élèvent "tels que cabris et porcs qu'il(s) vende(nt) aux particuliers. Il(s) se font ainsi des revenus assez lucratifs..." (Miot, p.17). »



Les mesures :

Obligation n°4 : VÊTIR les engagés

« Les engagés arrivent vêtus d'un simple "polvé" ou d'un dhoti, les hommes sont coiffés d'un turban. C'est ce costume sommaire que portent les travailleurs indiens lithographiés par Roussin en 1863. ». Le contrat d'engagement et la Convention franco-britannique prévoient également la distribution de vêtements aux travailleurs une fois par an. Pour les hommes, il est stipulé qu'ils doivent recevoir deux pantalons, deux chemises et un mouchoir de tête. Les femmes, quant à elles, reçoivent deux chemisiers, des jupes et quatre mouchoirs de tête. L'ensemble est confectionné dans une toile de coton bleu, achetée par les engagistes spécifiquement à cet usage.

Certaines photographies du XIX^e siècle montrent des engagés correctement vêtus. Toutefois, ces images ne reflètent pas la réalité

quotidienne. En effet, deux tenues de rechange doivent durer toute une année, ce qui est insuffisant compte tenu des conditions de travail. En pratique, la plupart des travailleurs finissent par porter des vêtements usés, voire des haillons.

Avec le temps et les réengagements successifs, les engagistes choisissent souvent de verser une somme d'argent à la place des vêtements, afin que les engagés les achètent eux-mêmes. Cette somme reste très modeste — environ dix francs pour l'année — et ne permet pas toujours de se procurer des habits de qualité.

Peu à peu, cette évolution contribue à la disparition des vêtements traditionnels au profit de tenues européennes ou créolisées, similaires à celles portées par le reste de la population.

Obligation n° 5 : SOIGNER les engagés

Le contrat d'engagement impose aux propriétaires l'obligation de soigner les travailleurs. Pour cela, les engagistes doivent disposer, sur leur habitation, d'un hôpital ou d'un dispensaire, auquel est rattaché un médecin. En pratique, ce médecin intervient généralement sur plusieurs établissements à la fois, ce qui limite la qualité et la régularité du suivi médical.

La santé des engagés demeure fragile. Soumis à un travail pénible et éprouvant, souvent mal nourris et logés dans des conditions insalubres, ils sont particulièrement vulnérables aux maladies et aux épidémies qui frappent l'île, comme celle de choléra en 1859.

Les taux de mortalité observés dans les camps sont d'ailleurs plus élevés que dans le reste de la population, révélant la dureté des conditions de vie et les limites de la protection sanitaire pourtant prévue par le contrat.

Obligation n°6 : Pratiquer leur religion.

Le contrat d'engagement garantit aux travailleurs la liberté de pratiquer leur religion. Ainsi, les engagés indiens bénéficient de quatre jours fériés chômés pour célébrer le Pongol. Les engagés africains disposent également de jours consacrés à leurs pratiques religieuses. Quant aux engagés chinois, généralement chrétiens, ils ont des jours qui correspondent aux grandes fêtes catholiques, et bénéficient également de deux jours pour célébrer le Nouvel An chinois.

Cependant, dans la pratique, ces fêtes sont souvent réorganisées en fonction du calendrier agricole. Elles sont le plus souvent reportées à la fin de la coupe de la canne, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier. C'est

à cette période que se déploient notamment d'importantes processions hindoues dans les rues.

Ces manifestations religieuses suscitent parfois le rejet par l'Église catholique, ainsi que celui de certains notables et maires, comme à Saint-Benoît dans les années 1850. L'objectif de l'Église est alors de christianiser les engagés, dans la continuité de l'action menée auparavant auprès des esclaves.

Les engagistes, en revanche, ne partagent pas tous cette position. Pour certains, permettre la libre pratique religieuse — notamment en mettant à disposition des lieux de culte sur l'habitation — constitue un moyen de maintenir les engagés sur la propriété et au travail.

Rite culturel malgache : La danse sagaie : cérémonie à Grand Bois sur le site de La Cafrine à Saint Pierre, Emile Hugot, 1928. Coll. Sonia Moreau





Rite culturel hindou. Fête du Pongol. Source: ADR, 2FI11

Le Bal tamoul

Version théâtralisée et chantée des grandes épopées indiennes, venue avec les engagés. Le Bal tamoul est désormais classé au Patrimoine immatériel de l'UNESCO. Source: ADR, 2FI11





Saint Paul, fête indienne, vers 1900. Coll. musée de Stella Matutina, inv. 293CEV4

Les murs du temple, visible au second plan, sont constitués de feuilles de cocotiers tressés. L'utilisation de végétaux est fréquente dans l'architecture des premiers édifices culturels hindous sur les propriétés sucrières.

Rite culturel africain : le Moringue



Le Moringue à La Réunion - Port, vers 1900.

Coll. musée Léon Dierx, don de Jean François Hibon de Frohen - IH0I, inv. ME 2020.15.1.41.1

CORRIGÉ DE L'ACTIVITÉ PAGE 61

Tableau récapitulatif des obligations des engagistes et des engagés :

LES OBLIGATIONS DES ENGAGISTES	LES OBLIGATIONS DES ENGAGÉS
Payer les engagés. C'est le point central du contrat.	Travailler Les contrats exigent des journées de travail plutôt longues : de 9 à 10h.
Loger les engagés	Ne pas s'absenter sans motifs et justifier de leurs absences sous peine de sanctions
Nourrir les engagés	Effectuer des corvées jusqu'à 9h le dimanche
Vêtir les engagés	Obéir à un commandeur
Soigner les engagés	
Accorder un jour de repos en semaine	
Laisser pratiquer les cultes comme les quatre jours de Pongol pour les Indiens.	

La principale obligation des engagés est de travailler et ne pas s'absenter sans autorisation.

Obligation n° 7 : Laisser un jour de repos par semaine :

Chaque contrat d'engagement repose. Certains sont dédiés à la distribution des rations alimentaires. Celle-ci s'effectue selon un système de mesures, ce qui entraîne de longues files d'attente et occupe une grande partie de la journée.

Toutefois, ce repos est en partie illusoire. Les engagés doivent d'abord accomplir diverses corvées liées à l'entretien de l'établissement, telles que le nettoyage des installations ou le soin des animaux. Ce n'est qu'après ces tâches qu'ils peuvent réellement se reposer.

De plus, tous les dimanches ne sont pas entièrement consacrés au

Le dimanche est également, dans de nombreux cas, le jour choisi par les engagistes pour verser les salaires. Ainsi, entre corvées, attente pour la nourriture et paiement, le jour théoriquement réservé au repos demeure fortement encadré et limité.

Des petits métiers existent en dehors des plantations :



ME_2020_1_56_30_1



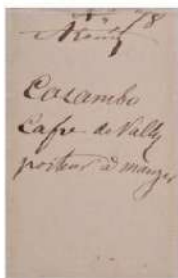
PHO.2012.2274.36a



PHO.2012.2274.57a



PHO.2012.2274.58a



PHO.2012.2274.58b

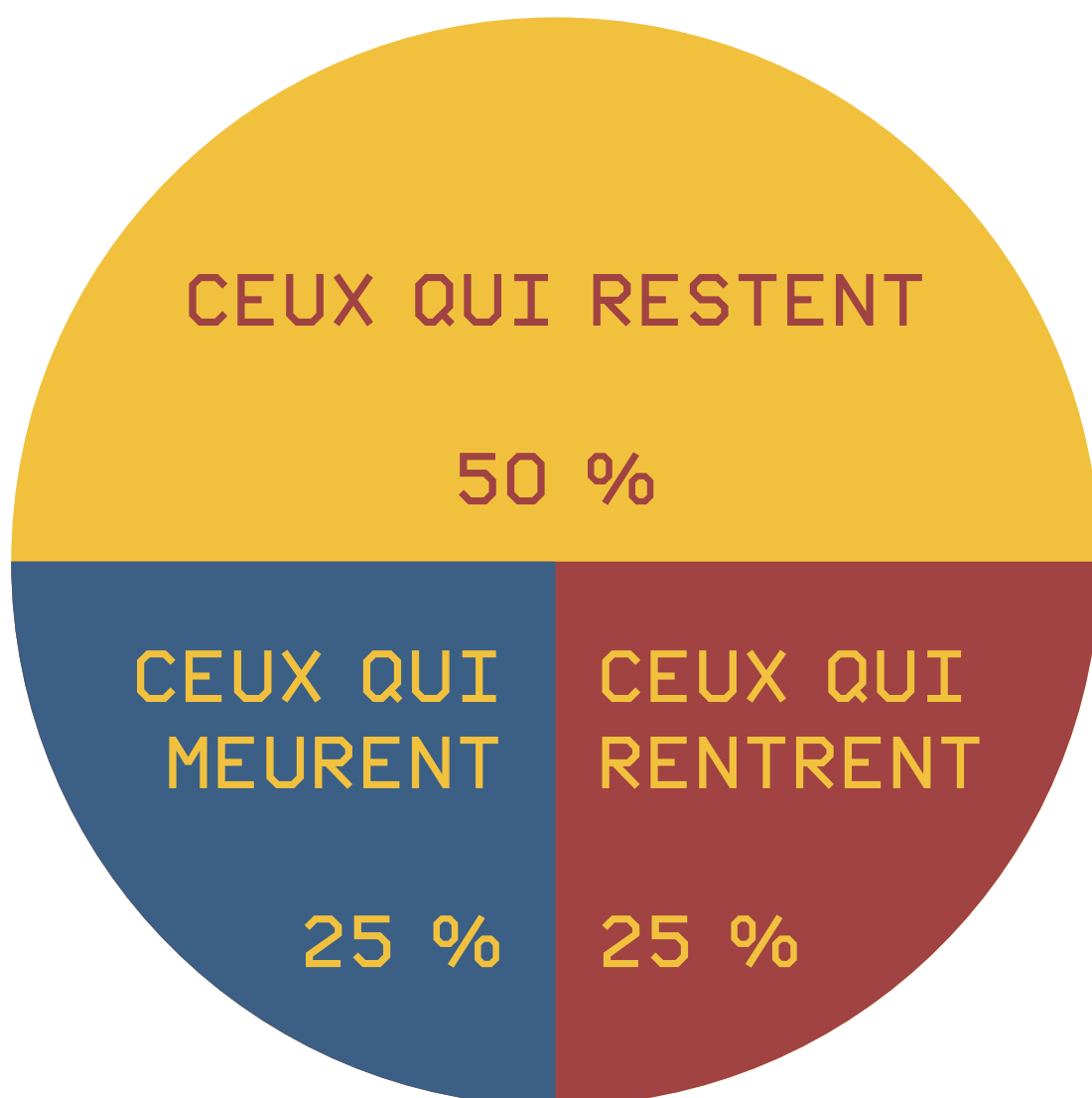


Photographe-inconnu-01-Coll-E-Boulc
gne

9 : APRÈS L'ENGAGISME QUE DEVIENNENT CES ENGAGÉS ?

À la fin du contrat, les engagés ont le choix :

- > Le réengagement
- > La demande de permis de résidence temporaire
- > Le rapatriement



CEUX QUI MEURENT :

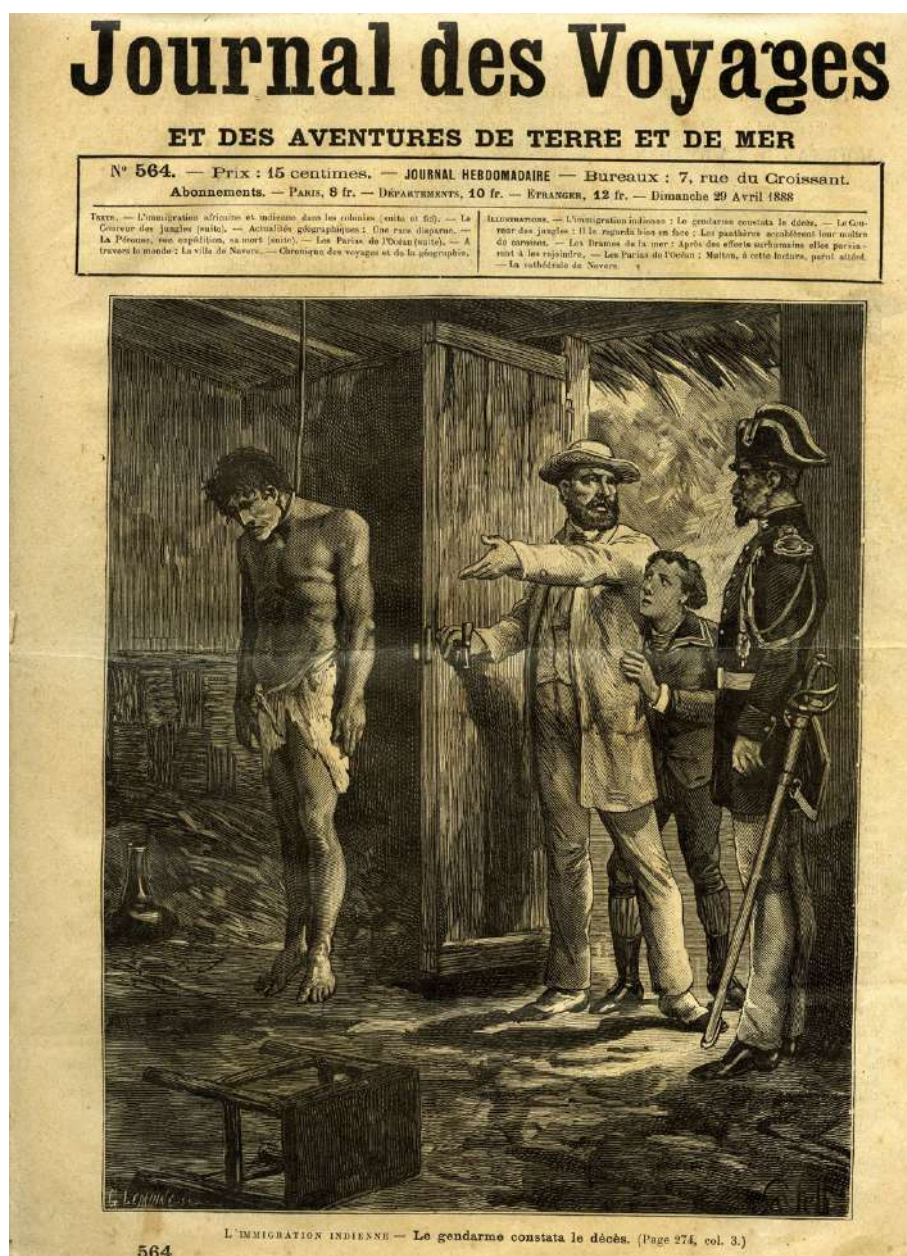
Le *Journal des Voyages* présente « Ce sont les hommes qui se suicident et, essentiellement, pour une gravure de pendu dans un cabanon pour illustrer une épidémie de suicides qui a lieu à ce moment-là.

Le suicide: Un moyen de rupture du contrat de travail

Extrait:

«Cependant, tous les immigrants ne s'adaptent pas au cadre qui leur est proposé et qui bien souvent détruit le rêve de départ et les espoirs d'avenir heureux.». (Marimoutou, p. 101).

«Ce sont les hommes qui se suicident et, essentiellement, pour trois raisons: les difficiles conditions de travail et les peines injustes; la nostalgie du pays natal où est restée une partie, sinon la totalité de la famille, et vers lequel on ne semble jamais pouvoir retourner et les problèmes amoureux par manque de femme...» (M. Marimoutou, op.cit., p.101 et p.113)



«L'immigration indienne à La Réunion. Le gendarme constata le décès.»

Extrait du *Journal des Voyages*, 1888.
Coll. musée de Stella Matutina, inv. SM ME 2023.0.31

CEUX QUI RENTRENT :

Le rapatriement fait partie des clauses du contrat. Mais ce départ est souvent retardé à cause des journées supplémentaires dues aux engagistes. Durant les années 1870-1890, ni les engagistes ni l'administration coloniale ne facilitent un retour qu'ils doivent payer.

La Colonie finance ponctuellement le rapatriement des indigents, des infirmes et des vieillards.

Faute de navires, les engagés se voient souvent contraints de se réengager, une fois leurs économies épuisées. Une voie de retour par l'île

Maurice existe depuis les années 1850. Colonie britannique, elle a des relations commerciales privilégiées avec les autres ports de l'Empire britannique et reçoit de nombreux navires venus d'Inde ou d'Afrique.

À partir de la fin du XIX^e siècle, les convois de retour deviennent plus réguliers. La majorité des Mozambicains est rapatriée, de même que les Chinois de 1901, les Malgaches des années 1920 et les Rodriguais des années 1930.



Rapatriés indiens sur le «Natal», vers 1890.

Coll. Archives départementales de La Réunion - IHOI, inv.20Fi.3

C'est l'unique photographie des engagés sur un navire en lien avec l'histoire de l'engagisme à La Réunion. Ce bateau appartient aux Messageries maritimes, importante compagnie française qui opère dans tout l'océan Indien depuis le milieu des années 1860.

CEUX QUI RESTENT :

L'engagé demande un dossier de permis de séjour temporaire.

« Le dossier soumis au visa du directeur de l'Intérieur comprend :

> Un certificat du syndic cantonal visé par le commissaire de l'immigration, constatant que l'Indien est libre de tout engagement ;

> Un certificat de commissaire de police prouvant qu'il n'a subi aucune condamnation ;

> Une attestation du maire de la commune de résidence établissant qu'il possède des moyens suffisants d'existence, soit comme propriétaire "réel", soit par la pratique habituelle d'un métier "utile ou par l'exercice d'une industrie soumise à la patente".

> Sa photo en triple exemplaire »

(M. Marimoutou, op.cit., pp.120 et 121)

N°	NOMS, PRÉNOMS.	CASTE
DU PERMIS	MATRICULE GÉNÉRALE	
281	Imaza Ranemare Icazi M ^{le} G ^{le} 100.137 dit Mayava.	Malgache
653	Navin Périacauty M ^{le} G ^{le} 82.272	Indien
1195	Sinissiez Simanar M ^{le} G ^{le} 99.764	Cafre

IMAZA RANEMARÉ ICAZI, engagé malgache ayant sollicité un permis de séjour, cultivateur, vers 1900
Coll. Archives départementales de La Réunion

NAVIN PÉRIACAUTY, engagé indien ayant sollicité un permis de séjour, garde-bureau, vers 1900
Coll. Archives départementales de La Réunion

SINISSIEZ SIMANAR, engagé cafre ayant sollicité un permis de séjour, cultivateur, vers 1900.
Coll. Archives départementales de La Réunion

Trois exemples d'engagés ayant sollicité un permis de séjour

Extraits de registres des permis de séjour :

Engagé malgache

Engagé indien

Engagé Cafre

COMPARER ENGAGISME ET ESCLAVAGE

Texte: HÉRITAGES

À La Réunion, le contrôle et l'exploitation de la main-d'œuvre mis en place pendant la période de l'esclavage et de l'engagisme marquent le monde du travail. Ils entraînent des rapports de soumission et de domination.

Les puissants «cultes des ancêtres» et la présence permanente des «esprits», qui caractérisent la vie des Réunionnais même chrétiens, en est le plus profond héritage.

Aujourd'hui, beaucoup de descendants se rendent dans les régions d'où sont partis les engagés. Ils en reviennent riches de découvertes qui irriguent la culture réunionnaise contemporaine.

Beaucoup de descendants d'engagés comparent les conditions de vie de leurs ancêtres à celles des esclaves. Pour tous, «le sang des engagés a nourri le sol de l'île».

Pourtant, l'engagisme diffère de l'esclavage: les individus ont gardé leurs noms, leurs traditions culturelles, leurs rituels religieux et pour certains des liens avec les régions d'origine.

L'engagisme diffère-t-il de l'esclavage ?

Recopiez le tableau et complétez-le :

RESSEMBLANCES	DIFFÉRENCES

RESSEMBLANCES	DIFFÉRENCES
« Pris en charge par leurs engagistes, les travailleurs établissent avec eux, ou plutôt prolongent la relation « patriarcale » qui existait entre le maître et les esclaves ! En théorie, hommes libres, sujets britanniques protégés aussi par la loi française, salariés assurés du minimum vital par contrat, les engagés sont, dans la réalité, des individus dépendant du bon vouloir de leur engagiste. » « C'est l'article 3 du contrat qui souligne "... l'engagiste aura le droit de céder et de transporter, quand et à qui bon lui semble le présent engagement de travail contracté à son profit" ! » (Marimoutou, p. 50). « Dès lors, l'engagé est assimilé à son contrat et devient un bien meuble qui fait l'objet de transactions ! » (Marimoutou, p.50). « (...) en 1882, on trouve toujours dans les journaux des avis tels que : "A céder : Deux jeunes Indiens (homme et femme) ayant encore trois ans à faire pour terminer leur engagement. S'adresser..." » (Marimoutou, p. 51).	· l'engagé est juridiquement une personne libre · c'est un travailleur salarié · L'engagé garde son nom, le transmet à ses enfants · Il a la possibilité de transmettre ses biens · Il a surtout la liberté religieuse qui lui permet de transmettre sa culture · L'arrivée des engagés africains revivifie les traditions culturelles et culturelles apportées par les esclaves · Les interviews des descendants d'engagés malgaches, comoriens, rodriguais du début du XX^e siècle montrent la transmission de ces cultures.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- > MARIMOUTOU Michèle, LEVENEUR Bernard, *Les engagés du sucre- L'engagisme à La Réunion, 1828-1938*, catalogue de l'exposition, Bordeaux, Editions H. Chopin, 2026.
- > LAW-HANG Stéphane, *L'engagisme à La Réunion, Une histoire politique et juridique du servilisme (1828-1850)*, Paris, L'Harmattan, 2026.
- > GERARD Gilles, *Les Nègres du Pacifique Sud: histoire des Polynésiens engagés-esclaves à La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 2022.
- > MARIMOUTOU Michèle, PLAY Jessica, s.d., *Regards d'ici et d'ailleurs sur l'engagisme*, 2020.
- > MARIMOUTOU-OBERLÉ Michèle, « Les portes d'un nouveau monde » in *Le Lazaret de La Grande Chaloupe- Quarantaine et engagisme*, s.d. CHANE-KUNE Catherine, pp.13-199, La Réunion, 2017.
- > LE TERRIER Xavier, *La main-d'œuvre du sucre-De l'engagisme au colonat- Bourbon/ La Réunion-1848-1914*, La Réunion, CREH-Musée Stella Matutina, 2016
- > GOVINDIN Sully Santa, *Barldon*, La Réunion, Editions GERM, 2014
- > GERAUD Jean-François, LE TERRIER Xavier, *Atlas historique du sucre à l'île Bourbon/La Réunion (1810-1914)*, Saint-André, Océan éditions, 2010.
- > MARIMOUTOU Michèle, *Les engagés du sucre*, 1986, 1989, Océan Editions, 1999.
- > WONG-HEE-KAM Edith, *L'Engagisme chinois-révolte contre un nouvel esclavagisme*, La Réunion, Océan Editions, 1999
- > LACPATIA Firmin, *Les Indiens de La Réunion t.2: La vie sociale, 1826-1848*, La Réunion, NID, 1983
- > MOULIER BOUTANG Yann, *De l'esclavage au salariat, économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF, 1998.

SITOGRAPHIE

Engagisme

- > CHAILLOU-ATROUS Virginie. « L'engagisme dans les colonies européennes au XIX^e siècle. » in Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe. <https://ehne.fr/fr/node/12279/printable/pdf>
- > MARIMOUTOU Michèle. L'engagisme à La Réunion. <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/abolition-de-l-esclavage/apres-labolition/engagisme/>
- > MARIMOUTOU-OBERLÉ Michèle. La question de l'engagisme dans les colonies françaises. L'exemple de La Réunion. Extrait de « Chemins croisés de l'Inde » conférence du 3 mai 2016, organisé par l'AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique). Schoelcher, 3 mai. www.manioc.org/fichiers/V16114

Engagisme africain

- > FUMA Sudel, « Le servilisme à la place du concept d'engagisme pour définir le statut des travailleurs immigrés ou affranchis après l'abolition de l'esclavage en 1848 », novembre 2001, disponible sur historun.fr/docligne
- > CHAILLOU-ATROUS Virginie. Le travail engagé, une traite déguisée en Afrique. Emission Euradio « Les voies de l'histoire ». 30 minutes 23 avril 2024. euradio.fr/emission/4BZ4-les-voies-de-lhistoire/onwl-le-travail-engage-une-traitedegusee-en-afrique

Quarantaine et engagisme

Dossier pédagogique du Lazaret de la Grande Chaloupe